



Assemblée générale

Distr. générale
5 décembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 153 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission intégrée
des Nations Unies au Timor-Leste**

Exécution du budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Exécution du mandat	5
A. Considérations générales	5
B. Utilisation des crédits	5
C. Activités d'appui de la Mission	8
D. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional	9
E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	9
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	10
III. Exécution du budget	60
A. Ressources financières	60
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	61
C. Évolution des dépenses mensuelles	62
D. Autres recettes et ajustements	62
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	63

* Deuxième retraitage pour raisons techniques (23 avril 2013).



F.	Contributions non budgétisées	63
IV.	Analyse des écarts	64
V.	Situation de la trésorerie de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste au 31 octobre 2012	67
VI.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	69

Résumé

La corrélation entre les dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et l'objectif de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats et organisés par composante (composante processus politique, composante secteur de la sécurité et état de droit, composante gouvernance, justice, développement et coordination des activités humanitaires, et composante appui).

Au cours de l'exercice considéré, la Mission s'est attachée à réaliser les objectifs de son mandat, qui est de consolider la sécurité et la stabilité dans un Timor-Leste indépendant. La Mission a aidé les autorités nationales à préparer et à organiser les élections présidentielles et législatives nationales, soutenu les stratégies mises en place au niveau national pour favoriser l'égalité des sexes et protéger les femmes et les filles de la violence sexiste, appuyé les institutions chargées de la sécurité et apporté son concours à la Police nationale du Timor-Leste. La Mission a également pris des mesures en vue de la mise en œuvre, à terme, du plan de réduction progressive de ses effectifs et ses moyens, conformément à ce que prévoit le plan commun de transition qui a été approuvé par le Gouvernement du Timor-Leste.

La Mission a mené à bien la plupart des réalisations escomptées, lesquelles sont précisées dans le présent rapport.

Le montant des dépenses de la Mission s'est établi à 192,3 millions de dollars pour l'exercice considéré, soit une utilisation de 98,1 % du budget, contre 190,1 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une utilisation de 92,2 % du budget.

Les dépenses engagées au titre du personnel civil ont été supérieures de 8,4 millions de dollars au crédit ouvert, mais ce dépassement a été plus que compensé par une sous-utilisation des crédits au titre du personnel militaire et policier (4,8 millions de dollars) et au titre des dépenses opérationnelles (7,4 millions de dollars). Le dépassement des montants inscrits à la rubrique Personnel civil s'explique par un taux de vacance de postes moins élevé que prévu et un relèvement du coefficient d'ajustement pour le personnel recruté sur le plan international, ainsi que par des dépenses plus élevées que prévu pour le personnel recruté sur le plan national du fait de l'entrée en vigueur d'un nouveau barème des traitements et de la mise en place d'un exercice de classement des postes. La sous-utilisation des crédits au titre du personnel militaire et policier est imputable à un déploiement moins important que prévu de la Police des Nations Unies. L'existence d'un solde inutilisé au titre des dépenses opérationnelles s'explique surtout par l'absence de dépenses engagées au titre des contrats pour les hélicoptères (retrait, déploiement et peinture), les nouveaux contrats ayant été octroyés à des compagnies déjà en activité, et par les changements intervenus dans la composition de la flotte d'avions.

Le taux d'occupation des postes a été inférieur à celui qui avait été enregistré pour le même mois lors de l'exercice précédent, ce qui s'explique par le fait que la Mission achèvera bientôt son mandat, exception faite des Volontaires des Nations Unies dont la présence était nécessaire pour les élections et des fonctionnaires recrutés sur le plan international.

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	55 849,4	51 055,2	4 794,2	8,6
Personnel civil	90 262,1	98 653,9	(8 391,8)	(9,3)
Dépenses opérationnelles	49 966,0	42 611,1	7 354,9	14,7
Montant brut	196 077,5	192 320,2	3 757,3	1,9
Recettes provenant des contributions du personnel	9 174,0	9 005,6	168,4	1,8
Montant net	186 903,5	183 314,6	3 588,9	1,9
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	196 077,5	192 320,2	3 757,3	1,9

Ressources humaines : exécution du budget

Catégorie	Effectif approuvé ^a	Effectif réel (moyenne)	Taux de vacance (pourcentage) ^b
Observateurs militaires	34	33	2,9
Contingents	–	–	–
Police des Nations Unies	790	721	8,7
Unités de police constituées	490	489	0,2
Personnel recruté sur le plan international	421	380	9,7
Personnel recruté sur le plan national	1011	876	13,3
Volontaires des Nations Unies ^c	279	237	15,1
Emplois de temporaire ^d			
Personnel recruté sur le plan international	7	4	42,9
Personnel recruté sur le plan national	10	3	70,0
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.

^c Y compris 68 Volontaires des Nations Unies supplémentaires pour l'appui aux élections pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2012.

^d Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

I. Introduction

1. Dans son rapport du 18 février 2011 (A/65/746), le Secrétaire général a présenté un projet de budget de fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, d'un montant brut de 196 744 800 dollars (montant net : 187 570 800 dollars). Ce budget couvre le déploiement de 34 observateurs militaires, 790 membres de la Police des Nations Unies, 490 membres d'unités de police constituées, 428 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 7 occupant des emplois de temporaire), 1 021 agents recrutés sur le plan national (dont 10 occupant des emplois de temporaire) et 211 Volontaires des Nations Unies.

2. Au paragraphe 41 de son rapport du 15 avril 2011 (A/65/743/Add.6), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée ouvre un crédit d'un montant brut de 196 744 800 dollars au titre du fonctionnement de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

3. Par sa résolution 65/297, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 196 077 500 dollars (montant net : 186 903 500 dollars) pour assurer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2011/12. Ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres dans sa totalité.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

4. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission dans sa résolution 1704 (2006) et l'a prorogé dans ses résolutions ultérieures. Le mandat relatif à l'exercice considéré est énoncé dans les résolutions 1969 (2011) et 2037 (2012) du Conseil.

5. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de consolider la sécurité et la stabilité dans un Timor-Leste indépendant.

6. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux établis dans la partie F ci-après pour chacune des composantes (processus politique, secteur de la sécurité et état de droit, gouvernance, justice, développement et coordination des activités humanitaires, et appui).

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2011/12, effectuée sur la base des tableaux de budgétisation axée sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

8. Le Gouvernement, la Mission et les autres parties prenantes ont continué de collaborer en vue de la transition, sur la base du plan commun de transition conclu

le 19 septembre 2011 par le Président, le Premier Ministre et la Représentante spéciale du Secrétaire général. Ce plan reprend les priorités et les objectifs arrêtés pour la Mission en vue de son retrait, qui est prévu pour décembre 2012. Il y est également précisé les mesures que la Mission devrait prendre pour achever les activités en cours ou les transférer aux partenaires après l'échéance de décembre 2012. Le plan de retrait de la Mission a été établi compte tenu du plan de transition, les activités, les effectifs et les moyens devant commencer à être réduits progressivement au second semestre de 2012.

B. Utilisation des crédits

9. La Mission s'est surtout employée à aider les autorités nationales du Timor-Leste à consolider les acquis obtenus dans les domaines de la paix et de la démocratie. La MINUT a offert ses conseils et ses bons offices à toutes les parties au Timor-Leste, notamment les dirigeants politiques, en ce qui concerne les questions politiques et les questions de sécurité, l'idée étant de faire prévaloir une culture de démocratie active sans exclusive, fondée sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme.

10. La Mission s'est surtout attachée à apporter son concours aux autorités du Timor-Leste pour préparer et tenir les élections nationales. Il s'agissait surtout d'assurer la participation constructive des partis politiques, de la société civile et des collectivités locales au processus électoral, en particulier des femmes, des jeunes et des électeurs qui se rendaient pour la première fois aux urnes. La Mission a fourni, en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), une assistance technique aux organes d'administration des élections. Un soutien logistique et une aide à la communication ont également été apportés à la demande du Gouvernement. Les élections présidentielles se sont tenues le 17 mars et le 16 avril 2012 et les législatives le 7 juillet 2012.

11. Dans le cadre de ses activités de bons offices, la Mission s'est employée également à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et à protéger les femmes et les filles de la violence sexiste, en coopération avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

12. Conformément à ce que prévoient le Plan de développement stratégique de la Police nationale du Timor-Leste et le Plan de développement conjoint de la Police nationale et de la police de la MINUT (Police des Nations Unies), les membres de la Police des Nations Unies ont conseillé et formé leurs homologues nationaux, afin de renforcer encore davantage les capacités de la Police nationale, et leur ont apporté un soutien opérationnel. La Mission a continué de surveiller la situation sur le plan de la sécurité, en particulier dans les zones frontalières, par l'intermédiaire du Groupe de liaison militaire, qui est chargé des contacts avec les Forces de défense du Timor-Leste et la Force internationale de stabilisation.

13. Pour ce qui est du renforcement du secteur de la sécurité, la Mission a fourni des conseils techniques aux institutions de ce secteur afin de les aider à améliorer le contrôle exercé par les autorités civiles et l'application du principe de responsabilité, par le truchement de mécanismes prévus à cet effet, et de développer le cadre juridique et les capacités des institutions nationales.

14. La Mission a continué de surveiller la situation concernant les droits économiques, sociaux et culturels, à en rendre compte et à les faire connaître, et à promouvoir le respect des droits de l'homme. Des spécialistes des droits de l'homme ont contribué au renforcement des capacités des acteurs nationaux dans les domaines de la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, de l'application du principe de responsabilité, de la justice transitionnelle et de la protection des groupes vulnérables.

15. L'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves a enquêté sur les crimes contre l'humanité et autres crimes graves commis au Timor-Leste entre le 1^{er} janvier et le 25 octobre 1999 et fourni au Bureau du Procureur général toute la documentation nécessaire pour que ces dossiers soient traités conformément à la législation.

16. La Mission a collaboré avec des institutions nationales clefs ainsi que des acteurs de la société civile et du secteur privé pour soutenir la bonne gouvernance, l'instauration de processus démocratiques transparents et ouverts à tous et le renforcement du principe de responsabilité. La Mission a continué de fournir des conseils au secteur de la justice, en étroite coordination avec les organismes, fonds et programme des Nations Unies et avec la communauté diplomatique et celle des donateurs, surtout pour ce qui est de la prise en compte de la problématique hommes-femmes par les institutions judiciaires, la justice des mineurs et les questions pénitentiaires. Dans le domaine du développement socioéconomique, la Mission s'est employée à fournir des conseils et une aide à la fois sur le plan technique et sur le fond aux principales institutions timoraises, notamment le Parlement et le Ministère des finances. En étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et en consultation avec les principaux partenaires de développement du Gouvernement, la Mission a continué de veiller à ce qu'une action soit menée dans les domaines susceptibles d'avoir des répercussions sur la paix et la stabilité du Timor-Leste, tels que l'emploi des jeunes et l'égalité des sexes, les objectifs du Millénaire pour le développement, la gouvernance économique et le développement financier. Après le lancement du Plan national de développement stratégique (2011-2030) en juillet 2011, la MINUT a collaboré étroitement avec le Gouvernement timorais et la Banque mondiale pour élaborer un cadre de mise en œuvre et un mécanisme de coordination des donateurs, l'idée étant de remplacer le programme annuel de priorités nationales.

17. La Mission a aidé le Gouvernement à renforcer sa capacité de se préparer aux catastrophes naturelles et d'y faire face, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux.

18. Le montant total brut des dépenses opérationnelles de la Mission pour l'exercice 2011/12 s'est élevé à 192 320 200 dollars (montant net : 183 314 600 dollars), à rapprocher du montant total brut du crédit ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/297, qui était de 196 077 500 dollars (montant net : 186 903 500 dollars). La Mission a donc utilisé 98 % du montant brut des crédits ouverts.

19. Certaines des hypothèses sur lesquelles reposait l'estimation des ressources nécessaires pour l'exercice 2011/12 ont ultérieurement été affectées par plusieurs facteurs imprévus apparus en cours d'exercice, qui ont eu un effet sur l'exécution générale du budget. Le taux de vacance de postes pour l'effectif de la Police des Nations Unies étant de 8,7 % contre zéro prévu au budget, la catégorie des dépenses

de personnel concernant les effectifs militaires et policiers présente un solde inutilisé.

20. Le dépassement à la rubrique Personnel civil s'explique par un taux d'occupation des postes plus élevé que prévu et un relèvement du coefficient d'ajustement pour le personnel recruté sur le plan international, ainsi que par un dépassement des crédits prévus pour le personnel recruté sur le plan national du fait de l'entrée en vigueur, en février 2011, d'un nouveau barème des traitements (qui a été adopté en octobre 2011 après l'établissement du budget) et de la mise en place d'un exercice de classement des postes, qui a conduit à un reclassement à une classe supérieure de 224 membres du personnel recrutés sur le plan national. Le dépassement des montants prévus au titre du personnel civil est également attribuable aux dépenses qu'il a fallu engager pour s'assurer les services de 68 Volontaires des Nations Unies supplémentaires entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2012 en appui aux élections nationales.

21. Les dépenses opérationnelles ont été inférieures à celles qui étaient prévues. Cela s'explique principalement par l'absence de dépenses au titre des hélicoptères (retrait, déploiement et peinture), les contrats ayant été octroyés à des compagnies déjà en activité; l'utilisation des capacités internes pour dispenser les activités de formation, ce qui a permis de réaliser des économies; le contrôle strict des dépenses effectuées au titre des voyages et des dépenses moindres au titre des technologies de l'information et des communications, tant sur le plan de l'acquisition de moyens que des services. Cette sous-utilisation des crédits au titre des dépenses opérationnelles est en partie contrebalancée par les dépenses plus élevées que prévu au titre du carburant, du fait de la hausse des prix. Les explications relatives aux écarts constatés figurent au chapitre IV du présent rapport.

C. Activités d'appui de la Mission

22. La Mission a efficacement assuré la sécurité de son personnel civil, militaire et policier, ainsi que l'appui logistique et administratif. Elle a assuré le fonctionnement de quatre centres régionaux et de huit postes de police établis à l'échelon des sous-districts, et appuyé les opérations menées dans les commissariats de 13 districts.

23. Elle a poursuivi l'action menée pour renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national. Il a fallu dispenser une formation à un plus grand nombre d'agents recrutés sur le plan national afin de répondre aux besoins supplémentaires, l'idée étant de renforcer leurs capacités et de faciliter leur intégration à la fonction publique ou au secteur privé après la liquidation de la Mission. Cette initiative est un élément essentiel de la stratégie globale de transition.

24. La Mission a recruté un spécialiste de l'environnement pour réduire les effets préjudiciables qu'elle pourrait avoir sur l'environnement. Les initiatives « vertes » ont consisté notamment à veiller à ce que les membres du personnel maintiennent une température constante dans les bureaux et adoptent d'autres mesures visant à réduire la consommation de combustible pour groupe électrogène, à imprimer en recto verso et à recycler le papier usagé pour réduire les besoins en fournitures, ainsi qu'à recycler les bouteilles en plastique, en coopération avec une organisation non gouvernementale.

25. Au cours de l'exercice considéré, la Mission a réalisé les gains d'efficacité attendus pour ce qui est de réduire la consommation de combustible pour groupe électrogène en réglant les appareils de climatisation pour que la température soit de 24 degrés Celsius et en veillant à ce que les lumières et les ordinateurs soient éteints en dehors des heures de bureau. D'autre part, la modification d'un itinéraire de vol pour faire escale sur l'île d'Atauro en route vers Baucau, alors que l'escale se faisait auparavant en route vers Oecussi, a permis de diminuer le nombre d'heures de vol d'hélicoptère. Des vols commerciaux ont également été organisés chaque semaine en fonction de la demande et les membres du personnel ont été engagés à les utiliser pour se rendre sur le terrain. Les escales prolongées et la modification des horaires de vol habituels ont permis d'économiser 50 heures de vol bloc à bloc et de réduire la consommation de carburant, par rapport à l'organisation de vols particuliers séparés. Des vols de recertification ont été faits sur demande, notamment vers des hélistations autres que celles entretenues lors de l'exercice précédent du fait des besoins issus de l'appui électoral. Les 69 hélistations recensées au cours de l'exercice précédent et contrôlées tous les trimestres ont été gelées, la demande ayant diminué, ce qui a permis de réduire le nombre d'heures de vols bloc à bloc et la consommation de carburant. La Mission a déployé 29 stations d'accueil d'ordinateurs portables pour les équipes électorales dans toute la zone couverte par la Mission, ce qui a permis d'éviter d'installer 28 ordinateurs de bureau.

D. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

26. La coopération régionale avec d'autres missions de maintien de la paix est un problème du fait de la situation géographique de la Mission. Celle-ci a cependant continué d'entretenir des liens étroits avec la Base de soutien logistique des Nations Unies pour les services de transport, entre autres. Elle a également aidé d'autres organismes des Nations Unies présents dans la région sur le plan du renforcement des capacités, moyennant remboursement des dépenses engagées le cas échéant.

E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

27. Fidèle au principe de l'unité d'action des Nations Unies, la Mission a continué d'appliquer le cadre stratégique intégré pour 2010-2012 pendant la période considérée. Des groupes de travail ont été constitués pour la coordination et la prise de décisions conjointes dans tous les domaines intersectoriels tels que la gouvernance démocratique, la justice, l'égalité des sexes, l'aide humanitaire et le VIH/sida. L'intégration et la coordination des activités de l'ONU bénéficient de la présence du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires, qui est également le Coordonnateur résident de l'ONU au Timor-Leste, ainsi que de la tenue de réunions périodiques des groupes de travail et structures thématiques de l'ONU. La Mission a continué par ailleurs à appuyer la coordination et l'harmonisation des priorités entre les partenaires de développement et le Gouvernement, notamment les programmes répondant aux priorités nationales, ou les mécanismes qui seront constitués dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement stratégique pour 2010-2030.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : processus politique

28. La Mission s'est employée à aider le Président, le Gouvernement, le Parlement et d'autres autorités à consolider la démocratie en exerçant ses bons offices pour promouvoir les politiques publiques qui améliorent la stabilité à long terme. Elle a aidé toutes les parties au Timor-Leste, en particulier les responsables politiques, à collaborer pour régler les problèmes que connaît le pays sur les plans politique et en matière de sécurité. À cette fin, la Mission a renforcé son appui en exerçant ses bons offices pour faire prévaloir une culture de démocratie active sans exclusive, fondée sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme, fondements indispensables de l'instauration de la stabilité et de la prospérité au Timor-Leste. En outre, elle a continué de contribuer à créer les conditions nécessaires pour que le Parlement, le Gouvernement et le Président puissent travailler en partenariat avec l'opposition, la société civile et la communauté internationale, afin de répondre aux besoins de la population de manière transparente et responsable. Il a été tenu compte dans ces activités des besoins propres aux femmes et aux enfants, qui avaient été exprimés par les Timoraises.

29. Une grande partie des activités menées lors de l'exercice 2011/12 ont porté sur les élections présidentielles et législatives de 2012, une transition pacifique vers un nouveau Gouvernement après les élections étant un bon indice que le Timor-Leste est sur la voie d'une stabilité qui s'inscrira dans la durée. La Mission a usé de ses bons offices principalement pour favoriser la participation constructive des partis politiques, de la société civile et des collectivités locales aux processus électoraux.

30. En collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, la Mission a appuyé la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie nationale visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et à protéger les femmes et les filles de la violence sexiste. La Mission s'est attachée à favoriser l'égalité des sexes dans la fonction publique et la participation des femmes au processus électoral à tous les niveaux.

Réalisation escomptée 1.1 : Consolidation de la démocratie et de la stabilité à long terme

Indicateurs de succès prévus

Des élections libres et régulières sont conduites dans le calme et dans un climat de sécurité et leurs résultats sont largement acceptés par l'opinion publique.

Le Parlement national élaborera une législation qui tienne compte de la problématique hommes-femmes, notamment dans le budget annuel et les budgets additionnels, les lois nationales sur la sécurité et les ordonnances connexes, les ordonnances se rapportant à la loi contre la violence familiale, les lois et règlements sur l'éducation et la santé, la loi sur l'égalité des sexes et la loi contre la

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Tous les partis politiques ont accepté les résultats. Les groupes d'observateurs internationaux ont salué la manière dont les élections s'étaient déroulées.

Objectif atteint. La législation a été arrêtée à l'issue de débats constructifs au Parlement et de consultations publiques. La rédaction de la loi sur l'égalité des sexes est terminée, mais il faudra peut-être la revoir à la lumière des nouveaux codes et lois en vigueur.

traite d'êtres humains. Cette législation sera arrêtée à l'issue de débats constructifs parmi les députés et d'un processus public de consultation de la société civile et des associations de femmes.

Le Gouvernement élaborera une politique en consultant la société civile, les partis politiques (notamment l'opposition) et les communautés locales.

Les partis politiques traitent leurs différends politiques par l'intermédiaire de processus et d'organes élus démocratiquement.

Les capacités de la presse audiovisuelle et écrite s'améliorent, contribuant à mieux faire connaître les politiques et services publics et à renforcer l'éducation civique et celle des électeurs.

Objectif atteint. Le Gouvernement a invité les représentants de la société civile et tous les partis politiques à prendre part à des consultations dans le cadre de l'élaboration de la législation. Les lois foncières illustrent bien cette collaboration. Le budget de l'État pour 2012, qui a été approuvé au dernier trimestre de 2011, repose sur le Plan national de développement stratégique, qui lui-même avait fait l'objet de consultations dans chaque sous-district. Le Gouvernement a également consulté des associations d'anciens combattants concernant la mise en œuvre de la loi les concernant.

Objectif atteint. Il n'y a eu, au cours de la campagne électorale, qu'un tout petit nombre d'atteintes à la sécurité relatives à des différends politiques. Les partis ont accepté les résultats issus des urnes et le nouveau Gouvernement.

Objectif atteint. Les activités de suivi des médias ont permis de constater une amélioration des informations communiquées à propos des services publics et de l'éducation des électeurs, tant sur le plan de l'exactitude que de la pertinence et du dosage. Une amélioration de l'éducation civique et de celle des électeurs a été constatée dans la période préélectorale, soit à partir d'octobre 2011.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) :	
	oui/non ou nombre	Observations
Conseils et bons offices offerts aux partis politiques lors de réunions périodiques pour faciliter le processus électoral et régler les différends, notamment de réunions périodiques du Représentant spécial du Secrétaire général avec des représentants de tous les partis politiques, de réunions trimestrielles avec des représentantes de partis politiques et de réunions spéciales organisées selon l'évolution des besoins sur le terrain	Oui	Le Représentant spécial du Secrétaire général a mené à bien sa mission de bons offices au cours de l'exercice considéré. Il a tenu 6 réunions avec des représentants de partis politiques et 1 avec des représentantes de partis politiques. Il n'y a pas eu de réunions trimestrielles avec des représentantes de partis politiques contrairement à ce qui avait été prévu; cependant, le Groupe de l'égalité des sexes de la Mission et ONU-Femmes ont travaillé avec des représentantes de partis politiques pour renforcer leurs capacités et élaborer une plateforme soucieuse de la problématique hommes-femmes en vue des élections.
Conseils et bons offices offerts lors de réunions périodiques avec les institutions de l'État, les partis politiques et la société civile pour faire prévaloir la gouvernance démocratique	Oui	Le Représentant spécial du Secrétaire général a mené à bien sa mission de bons offices : il a tenu 25 réunions avec le Président de la République, 5 réunions avec le Président du

Suivi et analyse de toutes les phases des processus électoraux, notamment par l'intermédiaire de tous les bureaux régionaux de la Mission et de l'équipe d'appui électoral de l'ONU pour soutenir les actions visant à garantir l'intégrité des élections	Parlement national, 13 réunions avec le Premier Ministre et 17 réunions avec le chef de l'opposition.
	Oui Il y a eu des visites périodiques dans les districts, ainsi que des activités de liaison avec les organes d'administration des élections, les partis politiques, les forces de sécurité et d'autres acteurs politiques. Les deux Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général ont effectué des visites distinctes préalablement aux élections présidentielles et législatives dans les 13 districts pour vérifier que les autorités nationales étaient bien préparées en vue des élections et que des dispositions avaient été prises en matière de sécurité.
Mise à la disposition du Parlement des compétences de spécialistes de la problématique hommes-femmes pour établir, analyser et présenter des lois et budgets qui tiennent compte de cette problématique, en particulier la loi foncière, la loi électorale, le code civil et la loi sur l'égalité des sexes, ainsi que la loi contre la violence familiale	Oui Des orientations et des conseils ont été fournis au groupe parlementaire féminin concernant le projet de loi sur l'égalité des sexes qui a été déposé au Parlement national pour examen. Le groupe parlementaire féminin a également bénéficié de conseils ponctuels concernant le budget.
Appui aux candidates pour les aider à se présenter aux élections et à se faire élire à l'Assemblée nationale	Oui De vastes actions de renforcement des capacités des femmes dans les partis politiques et des candidates ont été menées avec l'aide de la Commission électorale nationale, de la société civile et du Secrétariat d'État à la promotion de l'égalité. La Mission a soutenu, avec le concours d'ONU-Femmes, les dialogues nationaux entre les partis politiques et les ailes féminines des partis politiques par l'intermédiaire du réseau national des organisations féminines RedeFeto, de la société civile et du Secrétariat d'État à la promotion de l'égalité.
Appui à l'information pour aider le Gouvernement à consolider la démocratie et la stabilité à long terme en y sensibilisant davantage l'opinion publique et les médias. Réalisation à cet effet de 52 émissions radiophoniques, 2 communiqués d'intérêt public, 3 articles, 10 000 affiches, 5 000 prospectus, 22 épisodes télédiffusés, 24 photographies, 10 activités de sensibilisation, 1 communiqué de presse et 1 conférence de presse	Oui 25 émissions de télévision de 30 minutes chacune 53 émissions radiophoniques de 30 minutes chacune ont été produites et diffusées à l'échelle du pays. 6 communiqués d'intérêt public 5 débats radiophoniques en direct d'une heure chacun ont été produits en collaboration avec la société de radiodiffusion nationale.

1 bulletin électronique a été créé et 4 éditions ont été distribuées à quelque 3 000 parties prenantes pour communiquer des informations à propos de la transition.

200 photos du jour ont été distribuées par voie électronique pour promouvoir le développement.

1 150 exemplaires du plan de transition de la Mission ont été distribués.

502 revues de presse quotidiennes ont été produites.

Grâce aux 2 conférences de presse qui ont été organisées et au communiqué de presse qui a été publié sur la transition, les médias locaux ont pu relayer l'information correctement.

1 enquête sur les communications et les médias au Timor-Leste a été lancée sur le Web et 200 exemplaires papier ont été distribués.

2 exposés ont été organisés à l'intention des médias locaux pour expliquer les conclusions de l'enquête.

Réalisation escomptée 1.2 : Progrès de la réconciliation nationale au Timor-Leste

Indicateurs de succès prévus

Le Gouvernement et le Cabinet de la présidence poursuivent les initiatives de dialogue aux niveaux central et local, à Dili et dans les districts.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Le Président Ramos-Horta a poursuivi son initiative de dialogue intitulée « La voie vers la paix ». Son successeur, le Président Taur Matan Ruak, a indiqué qu'il entendait continuer à organiser des réunions et dialogues communautaires à travers le pays pour soutenir l'unité nationale, la paix et la réconciliation. Après les élections législatives, il a commencé à visiter les districts pour y tenir des réunions de dialogue communautaire. Au cours d'un dialogue de haut niveau, le 26 juillet 2011, les dirigeants politiques ont reconnu qu'il importait d'assurer la stabilité pendant le processus électoral. Les équipes de dialogue du Ministère de la solidarité sociale, appuyées par le PNUD, ont poursuivi leurs réunions de dialogue communautaire dans tout le pays. Des organismes de gestion électorale, appuyés par l'ONU, ont mené une série de dialogues qui ont abouti à l'élaboration, préalablement aux élections, de pactes de paix dans tous les districts.

Un nombre croissant de femmes participent à tous les dialogues et processus de réconciliation nationale et sont à même d'exposer leurs vues, besoins et préoccupations et de contribuer à l'élaboration des politiques.

Objectif atteint. Certains des processus de réconciliation nationale et de réconciliation au niveau local sont dirigés par des femmes, en particulier des représentantes du Ministère de la solidarité sociale et de RedeFeto ainsi que de la société civile. Les efforts de réconciliation transfrontaliers, en particulier ceux qui visent à rapatrier les familles timoraises (principalement des femmes et des enfants se trouvant de l'autre côté de la frontière à Atambua/Kupang), sont également dirigés par des représentantes de la société civile. Les femmes ont participé activement à des dialogues et pourparlers sur la réconciliation nationale qui se sont tenus au niveau national.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Réunions périodiques entre le Représentant spécial du Secrétaire général, le Président, le Président du Parlement national, le Premier Ministre et le chef de l'opposition sur des questions nationales d'importance critique, notamment la consolidation de la démocratie, la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement de l'état de droit et le développement socioéconomique, qui doivent être réglées avec la participation et la collaboration de tous	Oui	Le Représentant spécial du Secrétaire général a tenu 60 réunions comme suit : 25 réunions avec le Président de la République; 5 réunions avec le Président du Parlement national; 13 réunions avec le Premier Ministre; 17 réunions avec le dirigeant de l'opposition.
Réunions périodiques du Représentant spécial du Secrétaire général avec les dirigeants nationaux des partis politiques; réunions trimestrielles avec les représentantes des partis politiques et des organisations de la société civile, notamment des associations de femmes	Oui	Le Représentant spécial du Secrétaire général a tenu les réunions suivantes : 6 réunions avec des représentants de partis politiques et 1 réunion avec des représentantes de partis politiques; 6 réunions avec un forum d'organisations non gouvernementales nationales, dont 1 lors de la visite du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; 1 réunion avec le chef de l'organisation faïtière de la société civile du Timor-Leste.
Réunions hebdomadaires du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et du Coordonnateur résident de l'ONU avec les vice-premiers ministres pour examiner les questions présentant une importance nationale, concernant notamment la gouvernance et la transparence	Oui	Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général a tenu 11 réunions périodiques avec le Vice-Premier Ministre, mais avec une fréquence moins qu'hebdomadaire car le Vice-Premier Ministre était souvent en déplacement.
Réunions bimensuelles du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit avec le	Oui	Le Représentant adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit a tenu les réunions suivantes :

Secrétaire d'État à la sécurité et réunions trimestrielles avec le Secrétaire d'État à la défense pour examiner les questions présentant une importance nationale, notamment en ce qui concerne le secteur du maintien de l'ordre et de la sécurité

Présentation au Conseil de sécurité de 2 rapports du Secrétaire général sur le Timor-Leste

Promotion d'une participation accrue des femmes aux dialogues et processus de réconciliation nationale pour que leurs vues et préoccupations soient prises en compte, lors de consultations ouvertes avec les partenaires clefs, de réunions de coordination et d'un atelier sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'établissement des budgets

Appui à l'information pour contribuer à promouvoir le dialogue et à améliorer le climat de tolérance en sensibilisant davantage l'opinion et les médias. Réalisation à cet effet de 4 communiqués de presse, de 2 communiqués d'intérêt public, de 3 articles, de 10 000 affiches, de 5 000 prospectus et de 20 activités de sensibilisation

4 réunions avec le Secrétaire d'État à la sécurité;

2 réunions avec le Secrétaire d'État à la défense pour examiner des questions liées au maintien de l'ordre et aux secteurs de la sécurité et de la défense.

Après la cession à la Police nationale, en mars 2011, des responsabilités en matière de maintien de l'ordre, il est apparu que les réunions bimensuelles avec le Secrétaire d'État à la sécurité n'étaient plus nécessaires et se sont tenues en fonction des besoins.

Oui Les 2 rapports du Secrétaire général ont été publiés.

Oui Dans ses réunions ordinaires et extraordinaires avec les chefs politiques et communautaires et les dirigeants de la société civile, le Représentant spécial du Secrétaire général a toujours plaidé pour la prise en compte des questions liées à la problématique hommes-femmes et pour l'inclusion des jeunes dans les processus nationaux clefs, en particulier les élections présidentielles et législatives de 2012.

Oui Une aide à la diffusion et un appui multimédia ont été fournis aux initiatives « Dili : cité de la paix », y compris le Tour du Timor et le Marathon de Dili pour la paix, comme suit :

2 communiqués d'intérêt public;

3 000 affiches;

1 000 prospectus;

20 activités de sensibilisation;

1 enquête postérieure à la course;

4 émissions télévisées et radiodiffusées;

2 articles de presse et du matériel photographique sur la page Web de la MINUT;

15 séances d'information pour des projections de films organisées dans tout le pays.

La tenue de manifestations sportives, ainsi que la production et la diffusion d'émissions spéciales radiodiffusées et télévisées, de 30 minutes chacune, destinées à promouvoir le rôle du Timor-Leste à l'ONU en tant qu'État

Membre, ont été autant d'activités organisées à l'occasion de la Journée des Nations Unies. Ces activités ont été entreprises avec la participation de l'équipe de pays des Nations Unies et le Secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports.

Composante 2 : secteur de la sécurité et état de droit

31. Alors que la Police nationale du Timor-Leste a repris les responsabilités liées au maintien de l'ordre, et en application du Plan de développement stratégique conjoint de la Police nationale et de la police de la MINUT (Police des Nations Unies), la Police des Nations Unies a conseillé et formé des homologues nationaux afin de renforcer davantage les capacités de l'institution. La Police des Nations Unies a fourni un appui opérationnel à la Police nationale, comme elle l'avait demandé, conformément aux accords conclus entre la MINUT et le Gouvernement timorais. Le Groupe de liaison militaire a surveillé les conditions de sécurité, en particulier dans les zones frontalières, en assurant la liaison, en effectuant des patrouilles et en organisant des réunions. Il a assuré la liaison avec les forces armées du Timor-Leste et la Force internationale de stabilisation et a mis le Représentant spécial du Secrétaire général au fait des questions militaires et de sécurité publique. En ce qui concerne le soutien au développement du secteur de la sécurité, la Mission a fourni des conseils techniques destinés à aider les institutions du secteur de la sécurité, moyennant des mécanismes de surveillance civile et de responsabilisation renforcés, à consolider le cadre juridique et la capacité des institutions. La MINUT a assuré le suivi, communiqué des informations et mené des activités de sensibilisation dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels et a encouragé l'intégration des droits de l'homme. Des experts des droits de l'homme ont également aidé à renforcer les capacités des acteurs nationaux dans les domaines de la violence sexuelle et sexiste, de la responsabilisation, de la justice transitionnelle et de la protection des groupes vulnérables.

32. L'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves a enquêté sur les crimes contre l'humanité et autres crimes graves commis au Timor-Leste entre le 1^{er} janvier et le 25 octobre 1999 et a fourni au Bureau du Procureur général toute la documentation nécessaire au traitement de ces dossiers conformément à la loi.

Réalisation escomptée 2.1 : Maintien de la sécurité publique au Timor-Leste

Indicateurs de succès prévus

La Police nationale du Timor-Leste, ayant été évaluée avec succès par l'Équipe technique conjointe et ayant repris sa mission première de maintien de la paix dans l'ensemble des districts et des unités du Timor-Leste, fait des progrès sur le plan du renforcement de ses capacités institutionnelles dans le cadre de la phase de reconstitution, conformément aux dispositions

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. La Police nationale du Timor-Leste a continué de renforcer sa capacité institutionnelle. Le Processus extraordinaire de promotions (décret-loi n° 22/2012) a été mis au point, dans le cadre duquel des informations ont été communiquées aux parties prenantes nationales et aux agents de la Police nationale, avec le soutien de la Police des Nations Unies. Le nouveau Processus représentait une nouvelle étape vers la

correspondantes de l'accord supplémentaire sur la police et à l'échange de lettres entre la MINUT et le Gouvernement timorais.

Réintégration des 3 136 membres immatriculés de la Police nationale du Timor-Leste, à l'exception de ceux qui n'ont pas pu être certifiés du fait d'actes criminels, de fautes lourdes, de problèmes de discipline graves ou de violations des droits de l'homme

La Police nationale du Timor-Leste fait office d'institution nationale de maintien de l'ordre, se fondant sur les principes d'un service de police démocratique de proximité et le respect des droits de l'homme au sein d'un cadre juridique, conformément au droit international des droits de l'homme.

professionnalisation de la Police nationale effectuée à l'interne, puisque seuls 2 membres internationaux de la Police des Nations Unies y ont pris part. La Commission d'accompagnement du Processus de promotions et le Processus ont organisé, à l'intention de la Police nationale du Timor-Leste, un mois de séances d'information dans le pays, qui ont abouti à la présentation, par les policiers nationaux, de 3 000 candidatures puis de 2 851 examens écrits (les examens ont eu lieu après la période considérée, en novembre 2012). Le Processus extraordinaire de promotions devrait être achevé en mars 2013.

Objectif atteint. En décembre 2010, le Secrétaire d'État à la sécurité a certifié les 3 145 officiers de la Police nationale immatriculés. Au 30 juin 2012, 199 policiers étaient impliqués dans des affaires disciplinaires ou pénales, qui ont été réglées comme suit : 135 affaires classées sans suites; 49 affaires en attente d'une procédure disciplinaire, pénale ou administrative; 15 policiers punis (7 licenciés, 8 non promus).

Depuis décembre 2010, les responsabilités ont été entièrement transférées au Secrétaire d'État à la sécurité et ne relèvent donc plus de la police de la MINUT ni de la Police nationale.

Objectif atteint. Le système de surveillance de la Police des Nations Unies (e-SMAART) a permis de prendre acte de 15 506 rapports de patrouille et de 221 rapports mensuels, attestant ainsi des progrès accomplis par la Police nationale. L'on a ainsi enregistré une diminution du nombre de plaintes disciplinaires impliquant des agents de la Police nationale ou de violations présumées des droits de l'homme commises par des agents de ladite police. La Police nationale et la Police des Nations Unies ont mis au point des directives, élaboré et mis en œuvre un programme de formation pour tous les chercheurs concernant les enquêtes spécialisées de l'Unité des personnes vulnérables. Le module de formation a été remis à la Police nationale dans les 13 districts. En outre, la Police nationale a achevé son manuel de police de proximité, ainsi qu'un plan national d'activités de police de proximité, qui a recensé la prévention du crime, le maintien de la paix et le bénévolat au sein de la collectivité au nombre des priorités nationales pour 2012 et 2013. En outre, la Police nationale a continué de mettre au point son cadre réglementaire, en conformité avec les normes internationales, notamment en ce qui concerne le strict respect de la chaîne de commandement, l'application de directives et de procédures non partisans et apolitiques, le plan opérationnel de prévention

La Police nationale du Timor-Leste a progressé sur le plan des activités opérationnelles, y compris les patrouilles, les enquêtes, l'activité de police de proximité, la gestion des frontières, la formation, le commandement et le contrôle.	de la criminalité et les procédures applicables dans les affaires disciplinaires administratives. Objectif atteint. La Police nationale du Timor-Leste a continué de se développer en augmentant le nombre d'activités de patrouille et en améliorant la gestion des enquêtes. Elle a mené, au cours de la période considérée, 11 évaluations des menaces, la dernière devant être terminée à temps pour les élections législatives. Elle a pris en charge les services de renseignement et déterminera la nécessité et l'importance d'un éventuel soutien des donateurs ou des institutions. Des mesures de sécurité pour les élections présidentielle et parlementaires ont été élaborées et des agents de la Police des Nations Unies et de la Police nationale ont été postés dans les 650 bureaux de vote du pays. La Police des Nations Unies a soutenu la Police nationale en lui donnant des conseils techniques et en lui apportant une aide logistique et opérationnelle dans toutes les activités policières effectuées durant l'exécution du Plan des opérations de sécurité nationale.
---	---

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture, au quotidien, d'une aide et de conseils juridiques pour appuyer l'élaboration d'un cadre juridique pour la Police nationale du Timor-Leste	Oui	Le commandement de la Police nationale du Timor-Leste et le Secrétariat d'État à la sécurité ont assumé leurs responsabilités. La révision de la loi organique ainsi que la définition de la structure, des attributions et des effectifs de la Police nationale étaient en cours. Un cadre de normes, d'organisation et de procédure concernant les aspects opérationnels et administratifs fondamentaux des services de police a été élaboré sous l'autorité du commandant général de la Police nationale, avec un soutien spécialisé de la Police des Nations Unies. La Police nationale a établi et diffusé, dans tous les districts, un recueil de normes approuvées, en tétum. La Police nationale a effectué des visites et des entretiens de suivi pour analyser leur mise en œuvre.
Surveillance de l'application de la loi organique de la Police nationale du Timor-Leste et de la loi sur le système de promotion au sein de la police grâce à des réunions trimestrielles avec ses responsables afin de veiller au strict respect des dispositions juridiques régissant la structure des services de la Police nationale et son mécanisme de promotion	Oui	L'examen de la loi organique de la Police nationale du Timor-Leste, y compris une définition de la structure organisationnelle, des attributions et des effectifs de la police, était en cours au Secrétariat d'État à la sécurité, avec la participation de la Police nationale et le soutien de la Police des Nations Unies.

Le décret-loi n° 22/2012, puis l'avis n° 5/2012 du Ministère de la défense et de la sécurité, adopté en mai 2012, ont instauré une série exceptionnelle de promotions, destinées en particulier à honorer les officiers décorés du titre de « combattant pour l'indépendance nationale » ainsi qu'à d'autres catégories de personnel.

La Police des Nations Unies a fourni une assistance à la Commission d'accompagnement du processus de promotions, qui est l'autorité en matière de gestion des promotions de la Police nationale. Après l'approbation de la législation, la Commission a entrepris une campagne d'information sur les conditions, les procédures et les conditions requises pour les futures promotions. La Police des Nations Unies a aidé techniquement la Police nationale à établir des documents en rapport avec la question, notamment des questionnaires sur la concurrence et des programmes de formation.

Distribution de 676 rapports consultatifs et de suivi hebdomadaires et mensuels dans 13 districts sur les prestations de la Police nationale du Timor-Leste, une attention toute particulière étant accordée aux violations des droits de l'homme par la Police nationale et au traitement des affaires disciplinaires au sein de la Police nationale

Oui Le mécanisme disciplinaire a été créé par le décret-loi n° 13/2004 du 16 juin 2004. La Police des Nations Unies a fourni un soutien sous forme de formation professionnelle et de conseils destinés au Département de la justice et aux sections de la justice des districts et des unités de la Police nationale du Timor-Leste (patrouille des frontières, unité maritime).

13 visites de district ont été menées, lors desquelles des dossiers et des systèmes d'enregistrement ont été examinés. Les rapports ont été publiés comme suit :

14 458 rapports de patrouilles;

228 rapports bimensuels;

215 rapports mensuels.

Prestation de conseils d'ordre opérationnel, au moyen d'un plan de travail national annuel en matière de police de proximité, ainsi que de 52 stages pertinents, de colocalisation et d'encadrement pour toutes les activités de police de proximité de la Police nationale

Oui Un conseiller en matière de police de proximité de la MINUT a œuvré activement avec la Police nationale du Timor-Leste à la mise en œuvre du programme de police de proximité, dans le cadre d'activités d'encadrement et de conseil. Des programmes avec des partenaires bilatéraux ont démarré dès l'assentiment du Gouvernement timorais. Les activités clefs d'établissement des plans d'action pour le long terme ont été achevées, y compris le Plan stratégique 2012 et 2013 de l'Unité de police de proximité de la Police nationale, le programme de formation des

	recrues, le manuel des opérations et les documents de conception de projets.
Suivi du processus de certification et prestation de conseils de façon à obtenir la certification de 100 % des membres immatriculés de la Police nationale ou leur radiation	Non Voir ci-dessus l'indicateur de succès pertinent en matière d'intégration des membres de la Police nationale immatriculés. La certification individuelle des policiers a été achevée le 28 décembre 2010. Les responsabilités en la matière ont été entièrement transférées au Secrétaire d'État à la sécurité.
Fourniture de conseils et d'appui à la Police nationale au moyen d'une formation, d'une colocalisation et d'une surveillance sur le plan du maintien de la sécurité publique au cours des élections présidentielle et parlementaires nationales de 2012	Oui En collaboration avec d'autres acteurs (Secrétariat technique d'administration électorale, Commission électorale nationale et Équipe des Nations Unies pour l'appui électoral), la Police des Nations Unies a organisé une série de cours liés aux élections, comme suit : 5 stages sur les élections générales; 3 ateliers sur le commandement des opérations et l'intervention en cas d'incident; 3 stages de planification opérationnelle. En outre, 2 exercices de simulation ont été effectués, et 2 exercices réels ont eu lieu en février 2012 et en juin 2012. Des plans de sécurité opérationnelle ont été élaborés et des agents de la Police des Nations Unies et de la Police nationale ont été postés dans les 650 bureaux de vote du pays pendant les élections présidentielles et législatives de 2012.
Fourniture de conseils et d'appui aux services de renseignements de la Police nationale afin de leur permettre de procéder à 12 évaluations de menaces par an portant sur les questions stratégiques, opérationnelles et de sécurité	Oui La Police des Nations Unies a mené 21 évaluations des menaces et soumis des notes d'information y relatives à la Police nationale du Timor-Leste. Le rapport final a été achevé à temps pour les élections parlementaires. La Police nationale a repris les services de renseignements, et le Service du renseignement de la Police nationale a continué d'assurer une formation formelle et professionnelle. Un stage de formation sur le renseignement de base a été dispensé au Service du renseignement pour renforcer les capacités des 21 agents de la Police nationale en la matière. En outre, des outils de formation de base sur le cycle de renseignements ont été distribués à des conseillers à la formation, dans tous les districts, pour leur permettre de dispenser des cours de perfectionnement.

Fourniture de conseils et d'appui au Service des enquêtes de la Police nationale afin de lui permettre de gérer les lieux de crimes, les enquêtes médico-légales et les enquêtes sur les crimes graves tels que les meurtres, la traite de personnes ou le trafic de stupéfiants

Oui L'Unité nationale des enquêtes criminelles, qui traite des délits économiques, de la criminalité organisée, des infractions liées à l'utilisation de stupéfiants et des délits contre la propriété, emploie 12 agents de la Police des Nations Unies collaborant étroitement avec 15 agents de l'Unité nationale des enquêtes criminelles. Entre juillet 2011 et juin 2012, l'Unité a organisé 14 cycles de stages de gestion élémentaire des lieux de crimes à l'intention de 149 agents de la Police nationale et 1 stage de photographie des lieux de crimes destiné à 15 agents de la Police nationale. Elle a également donné des conseils, assuré un encadrement et renforcé les capacités dans le cadre de 130 enquêtes menées au niveau national.

Unité nationale des personnes vulnérables : une équipe composée de quatre agents de la Police des Nations Unies a collaboré avec l'Unité nationale des personnes vulnérables. L'Unité a mené des activités de formation, dans tous les districts, à l'intention de 121 agents de la Police nationale (dont 79 femmes), sur les thèmes suivants : actes de maltraitance et de négligence à l'encontre des enfants, actes de maltraitance et de négligence à l'encontre des aînés, problématique hommes-femmes dans le contexte du Timor, et profil des femmes victimes et leurs besoins particuliers.

Gestion sensible des cas de violence familiale et de violence faite aux femmes : l'Unité de médecine légale de la Communauté d'États indépendants, composée d'un conseiller professionnel en médecine légale de la police judiciaire et de 5 membres formés de la Police des Nations Unies, a collaboré avec l'Unité de médecine légale de la Police nationale à la réalisation des enquêtes sur tous les crimes nécessitant un éclairage médico-légal.

Fourniture de directives à la Police nationale, en privilégiant une démarche de partenariat, grâce à la mise au point et à l'organisation conjointe de 24 stages et séminaires au Centre de formation de la police; formation et élaboration de politiques dans les domaines de la gestion des catastrophes naturelles, des interventions d'urgence et des opérations de secours et de sauvetage; et examen

Oui 64 stages de perfectionnement sur le tas ont été organisés à l'intention de 2 590 agents (dont 658 femmes) de la Police nationale.

Une formation spécialisée sur la planification d'interventions lors d'une manifestation d'envergure dans le contexte des préparatifs des élections nationales a été organisée comme suit :

des questions liées aux orientations stratégiques et élaboration et application de directives de sécurité stratégiques

4 stages sur le manuel de planification opérationnelle organisés en juillet et août 2011 ont permis de dispenser une formation sur les étapes de la planification de manifestations et d'opérations d'envergure.

5 stages sur le commandement des opérations et l'intervention en cas d'incident ont été organisés en septembre et novembre 2011.

1 exercice de simulation interactif a été organisé au début de décembre 2011 pour examiner et mettre à l'essai les dispositifs de planification du Plan national commun d'opérations de sécurité.

2 séances d'information sur les activités de formation aux élections ont été organisées par la Police des Nations Unies en octobre et novembre 2011.

2 exercices de simulation de formation ont été organisés en janvier et février 2012 pour préparer les élections présidentielles.

1 stage de formation sur la préparation d'élections législatives a été organisé en juin 2012.

Fourniture de conseils et d'appui grâce au recrutement d'un fonctionnaire chargé d'assurer la liaison avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, en vue de la création d'un mécanisme efficace de coordination

Oui Dans le cadre du projet conjoint de la Police nationale du Timor-Leste, de la Police des Nations Unies et du PNUD, la MINUT a établi des lignes de travail, de communication et de coopération avec le PNUD et la Police nationale, ainsi qu'avec les futurs donateurs et les partenaires, pour renforcer les capacités de la Police nationale. Une première réunion des « Amis de la Police nationale du Timor-Leste » a eu lieu le 7 juin 2012; organisée par la Police nationale dans ses locaux, elle a bénéficié du soutien de la Police des Nations Unies.

Fourniture de conseils sur le renforcement des compétences médico-légales; facilitation de la recherche scientifique et des études réalisées par la Police nationale dans les domaines de la sécurité et de la criminalité, afin de renforcer les capacités d'analyse et de recherche de cette dernière

Oui L'équipe de médecine légale de la Police des Nations Unies a créé le premier laboratoire de police scientifique au Timor-Leste, qui a été doté de près de 80 000 dollars de matériel. L'équipe de médecine légale a commencé à montrer à ses homologues de la Police nationale comment utiliser le matériel nouvellement acquis. Les normes de référence sur l'illicéité de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont déjà été requises dans le cadre de l'examen de drogues. L'équipe de médecine légale a soumis 5 modes opératoires normalisés et réalisé un inventaire

Fourniture de conseils visant à renforcer le fonctionnement des unités de personnes vulnérables grâce à la formation de 62 membres de la Police nationale aux enquêtes préliminaires sur les crimes sexuels et sexistes, notamment dans les domaines de la violence familiale et de la traite de femmes

Campagne en faveur de la prise en compte de la problématique hommes-femmes par la Police nationale grâce à des séminaires et des stages d'information, à une action de sensibilisation, à un examen des politiques, documents et rapports existants et à une campagne en faveur de la promotion de femmes au sein de la Police nationale

national du matériel médico-légal de la Police nationale, a secondé quelque 65 % des interventions de la Police nationale sur les lieux des crimes et pratiquement tous les examens médico-légaux, et a fini d'aider à la rénovation de la salle des preuves médico-légales.

Oui Des lignes directrices sur les enquêtes spécialisées et la protection des victimes de crimes contre les personnes les plus vulnérables ont été mises au point, ainsi que des programmes de formation destinés à 116 unités de personnes vulnérables et à d'autres enquêteurs dans 13 districts.

Un stage de formation sur l'élaboration de programmes et sur les règles, opérations, procédures et normes pertinentes ainsi que sur la méthode de formation des formateurs a été organisé à l'intention de 11 chefs d'équipe des unités de personnes vulnérables et 11 plans d'action de district ont été élaborés.

Oui Le Conseiller pour la problématique hommes-femmes de la Police des Nations Unies a étroitement collaboré avec son homologue de la Police nationale en lui donnant une orientation et des conseils périodiques. Une formation de sensibilisation à la problématique hommes-femmes a été dispensée à la Police nationale dans tous les districts. Des programmes conjoints de sensibilisation à la problématique hommes-femmes, en particulier à la question de la violence sexiste, ont été organisés en collaboration avec la Police nationale, comme suit :

6 stages en 27 étapes consacrés à la problématique hommes-femmes, 1 atelier sur les procédures opérationnelles normalisées pour les unités de personnes vulnérables et 1 stage avancé sur les enquêtes disciplinaires; 450 membres de la Police nationale (dont 69 femmes) y ont participé;

1 enquête d'auto-évaluation, sous l'angle de la problématique hommes-femmes, des politiques et réglementations de la Police nationale a été menée, en consultation avec les agentes de la Police nationale, pour recueillir des données pour le projet de normes, d'opérations et de procédures sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes.

Fourniture, aux fins du maintien de la sécurité publique au Timor-Leste, d'un appui aux activités d'information, encourageant la responsabilisation de la police et faisant mieux connaître et comprendre au public et aux médias le rôle et la fonction d'un service professionnel de police grâce à l'élaboration de 10 programmes interactifs, de 2 messages d'intérêt général, de 11 communiqués de presse, de 2 articles, de 10 000 affiches, de 3 000 dépliants et de 10 activités de sensibilisation du public

Oui Afin de contribuer à professionnaliser la Police nationale, les outils d'information suivants ont été diffusés :

2 000 brochures;
9 600 manuels de poche;
20 affiches;
10 communiqués de presse;
5 fiches médias;
6 conférences de presse.

La MINUT a également contribué à l'élaboration de stratégies et au renforcement des capacités de la Police des Nations Unies et de la Police nationale comme suit :

120 agents ont participé à 12 stages de formation sur la sensibilisation et le traitement des médias organisés, préalablement aux élections, à l'intention des membres du Bureau de l'information;

78 entretiens avec des agents de la Police des Nations Unies et de la Police nationale ont été organisés;

21 conférences de presse conjointes ont été organisées par la Police des Nations Unies et la Police nationale;

1 formation de base a été dispensée au Bureau de l'information, notamment dans les domaines suivants : photographie, tournage et montage de films vidéo et conception graphique;

13 documentaires publicitaires conjoints de la Police des Nations Unies et de la Police nationale ont été tournés, montés et produits;

1 affiche sur la paix et la sécurité et 5 brochures ont été conçues et produites;

La page Web officielle de la Police nationale a été mise à jour;

La revue officielle de la Police nationale a été créée;

9 campagnes publicitaires conjointes de la Police des Nations Unies et de la Police nationale ont été lancées;

1 activité de sensibilisation destinée au Bureau de l'information de la Police nationale a été mise au point et exécutée.

Réalisation escomptée 2.2 : Maintien de la stabilité au Timor-Leste, y compris dans les zones frontalières
Indicateurs de succès prévus
Indicateurs de succès effectifs

Mise en œuvre efficace du dispositif de laissez-passer frontalier entre l'Indonésie et le Timor-Leste pour faciliter les visites transfrontières

Objectif atteint. En 2010, le programme pilote a été mis en place à Batugade, dans le district de Bobonaro. Il y a désormais trois points d'entrée : Sakato (Oecusse), Salele (Cova Lima) et Batugade (Bobonaro). Plus de 1 700 laissez-passer frontaliers ont été délivrés. Depuis décembre 2011, ces documents sont abondamment utilisés et il est prévu d'en étendre l'usage à Bobometo et Citrana, dans le district d'Oecusse.

Amélioration constante des relations de travail entre les organismes chargés de la sécurité aux frontières

Objectif atteint. Amélioration constante des relations de travail entre les organismes chargés de la sécurité aux frontières. Des réunions ont été régulièrement organisées entre l'unité des gardes frontière de la Police nationale du Timor-Leste et des militaires indonésiens présents à la frontière. Les militaires indonésiens et la Police nationale du Timor-Leste ont collaboré étroitement à la coordination des postes frontière pendant les élections présidentielle et parlementaires.

Produits prévus
*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre*
Observations

7 300 patrouilles menées par des officiers de liaison (2 officiers par patrouille x 10 patrouilles par jour x 365 jours), y compris des contacts et une liaison quotidienne avec les autorités locales dans tous les districts

Oui 7 300 patrouilles menées par des officiers de liaison afin d'évaluer la sécurité aux frontières et la situation générale en matière de sécurité. Au cours de la période électorale, l'accent a été mis sur l'observation de la frontière, en liaison avec les forces armées du Timor-Leste, et sur le suivi de la campagne électorale, du scrutin et des réactions à l'annonce des résultats.

Réunions de liaison, autant que de besoin, entre les organismes timorais et indonésiens chargés de la sécurité aux frontières afin de faciliter le règlement pacifique des différends, notamment en ce qui concerne la démarcation de la frontière

Oui Les officiers de liaison de la MINUT ont supervisé des réunions hebdomadaires entre les organismes timorais et indonésiens chargés de la sécurité aux frontières et joué le rôle de facilitateurs lors de toutes les réunions organisées entre les deux camps à la suite d'incidents.

Réunions de liaison, autant que de besoin, entre les organismes chargés de la sécurité aux frontières, en préparation des élections présidentielle et parlementaires nationales

Oui Les officiers de liaison de la MINUT ont supervisé des réunions entre les autorités timoraises et indonésiennes chargées de la sécurité aux frontières, organisées en vue de préparer les élections, y compris les jours de scrutin.

Réunions de liaison hebdomadaires avec les forces armées du Timor-Leste et réunions quotidiennes avec les forces de sécurité internationales

Oui 52 réunions de liaison hebdomadaires tenues avec l'officier de liaison des forces armées du Timor-Leste. 365 réunions de liaison

Fourniture de services d'encadrement aux membres des forces armées du Timor-Leste en prévision de leur déploiement aux postes frontière et de leur future participation à des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Cet encadrement prendra la forme de stages d'une semaine au sein du Groupe de liaison militaire et d'exposés sur le rôle du Groupe et de la MINUT pendant la formation au maintien de la paix et aux fonctions d'officier de liaison	quotidiennes assurées avec l'officier de liaison des forces de sécurité internationales. Oui Organisation de 12 cours à l'intention de 223 membres des forces armées du Timor-Leste, sur des sujets tels que le droit des conflits armés, les droits de l'homme et les règles d'engagement, ainsi que sur les tâches éventuelles des observateurs militaires des Nations Unies dans le cadre des opérations de maintien de la paix
Diffusion d'informations sur des activités liées au renforcement de la stabilité et sur des mesures relatives à la gestion des zones frontalières grâce à 6 activités de sensibilisation de la population, notamment des projections de films, des manifestations sportives, des pièces de théâtre et des concerts avec des jeunes, des groupes de femmes et d'autres groupes de la société civile	Oui Réalisation de deux émissions télévisées d'une durée totale de 18 minutes, en collaboration avec les ministères compétents en la matière, sur la mise en œuvre du dispositif de laissez-passer frontalier, afin d'aider les populations à comprendre cette initiative. Ces émissions ont fait l'objet d'une diffusion télévisée à l'échelon national et ont été projetés à six reprises dans les régions frontalières. Une émission spéciale de 20 minutes sur le rôle des officiers de liaison a été réalisée puis diffusée à quatre reprises sur les antennes nationales.

Réalisation escomptée 2.3 : Renforcement des capacités des forces de sécurité du Timor-Leste

Indicateurs de succès prévus

Les conclusions de l'examen global du secteur de la sécurité figurent dans les plans de développement des institutions chargées de la sécurité et il y est donné suite.

Des cadres juridiques fondamentaux formulés de manière à veiller à ce que les principales institutions chargées de la sécurité aient des rôles et des responsabilités clairement définis et l'autorité légale pour agir et des mécanismes efficaces de responsabilisation et de contrôle par les autorités civiles, notamment une nette séparation entre la mission confiée à la Police nationale et

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Le Gouvernement a élaboré des lois et des plans de développement stratégique à l'intention de l'armée et de la police. Il a promulgué des lois sur le système d'avancement de l'armée, sur le système d'avancement et la grille salariale de la police et sur l'emploi de la force. Le Secrétariat d'État à la sécurité a mis au point en juillet 2011 son Plan stratégique pour la sécurité intérieure 2011-2030.

Objectif atteint. Depuis l'adoption, en 2010, du cadre juridique global qui comprend la loi sur la sécurité nationale, la loi sur la défense nationale et la loi sur la sécurité intérieure, les rôles respectifs de la Police nationale et des forces armées du Timor-Leste sont clairement définis. Par la suite, la loi sur l'emploi de la force et le plan de développement des forces armées 2012-2017 ont été approuvés au cours de la période considérée.

celle dévolue aux forces armées du Timor-Leste, sur le plan de la sécurité interne et externe.

Un projet de loi réglementant les sociétés de sécurité privées, soumis au Conseil des ministres le 15 février 2012, est en instance d'approbation. Le projet de loi sur l'immigration et l'asile a été renvoyé au Secrétaire d'État à la sécurité par le Conseil des ministres. La loi sur la protection des civils, les lois organiques concernant la Direction nationale de la protection civile et la Direction nationale de la sécurité des bâtiments publics, la loi sur la Commission de coordination des opérations transfrontières, la loi de programmation militaire et le statut des militaires sont toujours en cours d'élaboration. La loi organique concernant les forces armées est en cours d'examen. Le projet de politique de sécurité nationale ne sera approuvé qu'après l'élection du prochain gouvernement.

Renforcement des capacités institutionnelles des institutions chargées de la sécurité au Timor-Leste (y compris la Police nationale, la Segurança Civil, les services de renseignements nationaux, le service des migrations et la Direction générale des douanes), conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et aux conventions relatives à la problématique hommes-femmes, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Objectif atteint. L'enquête sur les vues de la population de 2010 a recensé les préoccupations relatives à la sécurité des femmes. Il a également été conseillé aux institutions, à partir de 2010 -2012, de recruter et promouvoir des femmes à tous les niveaux, et d'inscrire au programme des formations la sensibilisation aux spécificités sexuelles, en application des normes internationales en matière de droits de l'homme et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) :		Observations
	oui/non ou nombre		
Fourniture d'une aide technique grâce à 6 réunions et à un atelier sur l'élaboration de plans et la rédaction de lois, de règles, de règlements, de politiques et de procédures opérationnelles permanentes se fondant sur les lois relatives à la sécurité nationale, notamment l'élaboration de directives permettant de mieux définir les rôles, les responsabilités et les objectifs des forces armées, de la Police nationale et des autres organismes chargés de la sécurité	Non		La politique de sécurité nationale a été soumise au Conseil des ministres, mais celui-ci a décidé, le 2 mai 2012, de ne pas l'approuver pendant le mandat actuel.
Fourniture d'aide et de conseils grâce à la tenue de 6 réunions et d'un atelier sur l'élaboration d'un mécanisme efficace de gestion des frontières tel que le Comité de coordination des opérations frontalières	Non		Le projet de loi sur le Comité de coordination des opérations transfrontières n'a toujours pas été soumis au Conseil des ministres par le Secrétaire d'État à la sécurité.
Fourniture d'un appui et d'une assistance en vue de l'élaboration d'un programme global de renforcement des capacités à l'intention des institutions chargées du contrôle par les autorités	Oui		Le renforcement des capacités institutionnelles a été mené à bien comme prévu dans le cadre du projet conjoint de la MINUT et du PNUD visant à renforcer la capacité civile de contrôle et de

civiles du secteur de la sécurité, y compris le Secrétariat d'État à la défense, le Secrétariat d'État à la sécurité et la Commission parlementaire B

Fourniture d'une aide technique permettant le renforcement des capacités des groupes gouvernementaux nationaux, comme le Système intégré pour la sécurité nationale, afin qu'ils soient mieux à même de surveiller la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité (une fois qu'elle aura été adoptée), comprenant 8 consultations internes, 4 tables rondes et 15 activités de sensibilisation

gestion dans le secteur de la sécurité, par une action d'animation et de formation à l'intention de l'encadrement intermédiaire et du personnel du Bureau du Président, de la Commission parlementaire B et des Secrétariats d'État à la sécurité et à la défense.

Oui La MINUT a appuyé le renforcement des capacités de la Direction nationale de la prévention des conflits communautaires. Cette action comprenait :

1 stage de 4 jours à l'intention de 25 membres du personnel de la Direction nationale de la prévention des conflits communautaires sur les sujets suivants : analyse des conflits, vérification et rédaction de rapports;

2 stages de 3 jours à l'intention de 50 coordonnateurs issus des 13 districts, sur l'analyse et la surveillance de la paix et des conflits et sur l'établissement de rapports à ce sujet;

1 stage de 11 jours pour mener à bien la dernière phase du programme de renforcement des capacités du personnel de la Direction nationale de la sécurité des bâtiments publics, organisé conjointement par le Bureau de la coopération français et l'Équipe des Nations Unies pour la réforme du secteur de la sécurité au Timor-Leste. Des consultations ont été menées, le 20 juin, avec les parties prenantes du pays concernées, à propos des grandes questions dont traite la loi-décret organique concernant la Direction nationale de la sécurité des bâtiments publics;

1 session d'information communautaire, organisée dans 12 districts et 3 sessions de sensibilisation menées à Dili, afin de débattre de la législation nationale en matière de sécurité;

4 tables rondes organisées à la Direction nationale de la prévention des conflits communautaires avec les organisations non gouvernementales concernées;

1 table ronde organisée à la Direction nationale de la sécurité des bâtiments publics avec une organisation donatrice intéressée.

Fourniture d'aide et de conseils grâce à la tenue de 6 réunions et d'un atelier sur l'élaboration et l'établissement de règles, de règlements et de directives d'application ayant trait aux lois sur les retraites et les pensions des forces armées et de la Police nationale du Timor-Leste et d'autres organismes de sécurité

Fourniture de conseils et d'une aide technique sur la façon d'organiser un stage de renforcement des capacités et de formation à l'intention des institutions chargées de la sécurité, s'agissant du maintien et du fonctionnement des centres chargés des communications, des équipes de recherche et de sauvetage, des patrouilles maritimes ainsi que de l'aide non militaire

Fourniture de conseils et d'une aide technique, notamment durant les programmes de renforcement des capacités et de formation, à d'autres institutions chargées de la sécurité telles que la Segurança Civil (Direction nationale de la sécurité des bâtiments publics) et les Bombeiros (Service des sapeurs-pompiers)

Fourniture de conseils et d'une aide technique grâce à la tenue de 6 réunions et de 2 ateliers à l'intention de l'unité de génie des forces armées pour renforcer sa participation à la protection civile et à la gestion des interventions en cas de catastrophe

Fourniture d'aide grâce à la tenue de 4 réunions et de 1 atelier sur le renforcement des capacités du personnel chargé d'appliquer les mécanismes de

Oui La MINUT a fourni une aide et des conseils relatifs à l'élaboration et à l'établissement de règles, de règlements et de directives d'application ayant trait aux lois sur les retraites et les pensions des forces armées et de la Police nationale du Timor-Leste et d'autres organismes de sécurité. Cette action a abouti à l'élaboration de politiques et de procédures applicables au sein de ces institutions. Six réunions et un atelier ont été organisés, comme prévu.

Oui Le matériel au Centre national pour la coopération opérationnelle a été installé. Fin mai 2012, l'élaboration du système de répartition assistée par ordinateur a débuté. Une formation axée sur les codes radiophoniques et téléphoniques et sur les procédures opérationnelles a été lancée en octobre 2011, à l'intention de 45 membres du personnel du Centre national pour la coopération opérationnelle. 30 agents de la protection civile nouvellement recrutés ont commencé leur formation en janvier 2012.

Oui La MINUT a contribué à l'élaboration de la loi organique concernant la Direction nationale de la sécurité des bâtiments publics, qui a consisté en deux étapes : rédaction d'un arrêt ministériel technique définissant la structure de la Direction, puis d'une loi-décret organique définissant ses fonctions. Le projet de loi organique concernant la Direction nationale de la protection civile a également été transmis au groupe de travail concerné, pour qu'il l'étudie et le transmette au nouveau gouvernement pour examen.

Non Un séminaire a été organisé à l'intention des forces armées, à propos des capacités techniques dont elles disposent pour faire face aux situations d'urgence. 6 réunions ont été organisées en vue de la poursuite de la formation pour le renforcement des capacités et de l'organisation d'exercices sur le terrain, mais aucun progrès n'a été accompli parce que les fonds nécessaires à l'acquisition du matériel de formation n'ont pas été fournis par les donateurs internationaux.

Oui La Police des Nations Unies a organisé les cours suivants :

contrôle et de discipline internes de la Police nationale, des forces armées et des autres organes chargés de la sécurité

12 cours de sensibilisation aux règles disciplinaires, entre novembre et décembre 2011, à l'intention de 150 membres de la Police nationale;

4 cours de niveau initial sur les enquêtes disciplinaires, entre juillet et octobre 2011, à l'intention de 56 membres de la Police nationale;

1 cours de niveau avancé sur les enquêtes disciplinaires, en mai 2012, à l'intention de 14 membres de la Police nationale.

Dans les 13 districts, des cours individuels ont été organisés avec la Section de la justice de la Police nationale, sur les délais et les obligations en matière d'établissement de rapports dans le cadre des enquêtes disciplinaires.

Fourniture d'aide et de conseils grâce à la tenue de 4 réunions et de 1 atelier sur le renforcement de la capacité de la Police nationale d'effectuer des inspections dynamiques périodiques sur le terrain, ainsi que des audits concernant les unités et le personnel

Oui Avec l'appui de l'expert de la Police des Nations Unies, le Bureau de l'Inspection générale de la Police nationale a présenté son plan de travail annuel pour 2012. Des règles organisationnelles conformes aux normes internationales ont été présentées en juin 2012. Au moins 40 réunions hebdomadaires ont eu lieu au cours de la période considérée.

Fourniture d'aide et de conseils grâce à la tenue de 3 réunions et d'un cours de renforcement des capacités de la Segurança civil (Direction générale de la sécurité des bâtiments publics) en vue de créer un groupe chargé de superviser les entreprises de sécurité privées

Oui Le projet de décret-loi sur les entreprises de sécurité privées, que le Conseil des ministres a approuvé le 15 février 2012, attend sa promulgation par le Président à la fin de la période considérée. Le Conseiller de la MINUT auprès de la Direction nationale de la sécurité des bâtiments publics a rédigé une note de stratégie sur la mise en œuvre, par cet organisme, du contrôle des entreprises de sécurité privées. Un atelier conjoint d'information a été organisé à la Direction. Les dispositions du projet de loi ont été présentées et expliquées aux représentants des entreprises de sécurité privées et 1 réunion a été organisée entre ces sociétés et la Direction.

Fourniture d'aide et de conseils au Gouvernement sur la gestion initiale de l'Institut national de défense sous la forme d'un conseiller spécial chargé de la recherche et de la formation dans le domaine de la réflexion stratégique des officiers de haut rang et d'un groupe choisi d'agents de l'État

Non Le nouveau Directeur de l'Institut national de défense, nommé en septembre 2011, n'est entré en fonctions qu'en mai 2012 et c'est à partir de cette date qu'il a commencé à envisager les autres formes d'appui que les Nations Unies et notamment le PNUD pouvaient apporter.

Réalisation escomptée 2.4 : Progrès dans le domaine du respect des droits de l'homme et dans l'établissement des responsabilités en ce qui concerne les violations des droits de l'homme

Indicateurs de succès prévus

Adoption par le Gouvernement d'un mécanisme d'établissement de rapports à l'intention des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme

Toutes les nouvelles recrues des forces armées et de la Police nationale du Timor-Leste doivent avoir suivi avec succès le nouveau programme de formation aux droits de l'homme.

Tous les dossiers liés aux crimes qui ont été commis pendant la crise de 2006 et recensés par la Commission spéciale d'enquête des Nations Unies doivent avoir été traités par le système de justice pénale d'ici à 2012 après enquête et action en justice menant soit à un procès, soit à la clôture en l'absence d'éléments de preuve à l'appui d'un acte d'accusation.

Les principes des droits de l'homme sont intégrés aux programmes sur la citoyenneté et les classes de la cinquième à la troisième doivent bénéficier de cours d'éducation civique.

Achèvement des enquêtes sur les 210 dossiers restants (au 11 février 2011) s'agissant de crimes graves commis en 1999

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Le Gouvernement a soumis son rapport pour l'examen périodique universel, qu'il a présenté au Conseil des droits de l'homme en octobre 2011. Il a nommé, aux niveaux des ministères, des secrétariats d'État et des districts, des coordonnateurs pour les questions des droits de l'homme qui ont participé à l'établissement des rapports dans le cadre de l'examen périodique universel et qui devraient jouer un rôle dans l'établissement de rapports au sujet d'autres traités relatifs aux droits de l'homme.

Avec ses partenaires, la MINUT a organisé 18 cours sur les droits de l'homme à l'intention de la Police nationale.

8 stages sur les droits de l'homme ont été organisés à l'intention de 250 recrues. La MINUT a également organisé 10 stages sur les droits de l'homme et sur le droit international relatif aux droits de l'homme à l'intention des forces armées.

Au 30 juin 2012, un autre dossier était porté devant la Commission spéciale d'enquête. Le procès est en cours.

Des jugements ont été rendus dans le cadre de 7 affaires.

4 affaires ont été archivées.

1 dossier a été présenté.

4 affaires sont en cours d'instruction.

Objectif atteint. En 2010, avec l'appui de la Coopération portugaise, le Ministère de l'éducation a élaboré, pour les classes de la cinquième à la troisième, le programme sur l'éducation civique, la citoyenneté et les droits de l'homme. Ce programme a été suivi dans ces classes pendant la période considérée. La MINUT a apporté son concours au Ministère en organisant des formations de formateurs d'enseignants sur la prise en compte des droits de l'homme dans le programme des écoles primaires et secondaires, qui concerne entre autres les classes de la cinquième à la troisième.

294 dossiers ont été menés à leur terme, dont 79 depuis le 1^{er} juillet 2011. Il en reste donc 102 sur les 396 recensés en 2008. L'augmentation du nombre des équipes d'enquêteurs, passé de 5 en 2008 à 15 à la fin de 2011, a permis une légère augmentation du nombre d'enquêtes conclues chaque mois.

Les mécanismes nationaux de protection des droits de la femme et de l'enfant sont de plus en plus efficaces et permettent à ces derniers d'avoir davantage accès au système formel d'administration de la justice.

Les victimes n'ont guère recours aux services de protection, comme en témoigne le nombre de services fournis à des femmes et à des enfants par la MINUT depuis juillet 2011. Ce mois-là, la MINUT a mené auprès des chefs de village une étude qui a fait ressortir que les mécanismes informels étaient toujours largement utilisés. Dans le but d'améliorer la sensibilisation, la MINUT a appuyé en janvier 2012, au niveau des villages, deux formations sur la loi sur la violence familiale, dans le district de Bobonaro. Le nombre de cas de violence familiale signalés aux Groupes d'intervention pour les personnes vulnérables a augmenté de 34,5 % entre 2010 et 2011, ce qui indique une réalisation partielle de l'objectif.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture de conseils et d'une aide technique au Gouvernement et au Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice, en coopération avec le PNUD, s'agissant de l'examen périodique universel et des mécanismes d'établissement de rapports aux organes conventionnels	Oui	La MINUT a conseillé et guidé le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice en organisant le contrôle du respect des droits de l'homme et l'établissement de rapports à ce sujet, notamment pendant l'élection présidentielle, et dispensé une formation à l'intention de 2 bureaux régionaux du Médiateur et d'organisations non Gouvernementales partenaires. Elle a en particulier appuyé une analyse juridique, des débats internes et la formulation d'observations sur la législation et offert une formation au futur service juridique sur le droit relatif aux droits de l'homme. La MINUT a aidé le Bureau du Médiateur à participer à des réunions organisées à l'étranger avec des partenaires internationaux et des mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, notamment l'examen périodique universel et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, en lui fournissant une aide technique et financière.
Fourniture, en collaboration avec le PNUD, d'un appui et d'un encadrement au Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice, y compris au niveau des régions, pour ce qui est des enquêtes, du suivi, de la sensibilisation et des rapports à présenter	Oui	Voir produit correspondant ci-dessus
Fourniture de conseils et d'aide grâce au déploiement d'un procureur international chargé de mener à bien toutes les enquêtes en suspens de la Commission d'enquête	Oui	Au cours de la période considérée, la MINUT a continué d'apporter l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Bureau du Procureur général, en finançant en partie 2 postes de procureur international pour

Fourniture d'une aide technique au Parlement en matière de recherche, de sensibilisation et d'information concernant la question des indemnisations et l'institution qui prendra la relève de la Commission Accueil, vérité et réconciliation et de la Commission Vérité et amitié créée par l'Indonésie et le Timor-Leste, y compris une aide sur le plan de la diffusion des lois qui ont été adoptées, ainsi qu'une aide technique à la nouvelle institution et une formation de son personnel

Surveillance de la situation des droits de l'homme et de la réaction des autorités face aux allégations de violations, au moyen de visites dans les commissariats, les tribunaux, les prisons, les hôpitaux et les villages, du suivi des reportages dans les médias, de rencontres avec les acteurs de la société civile et d'entretiens avec les victimes et les témoins. Suivi de la situation des groupes vulnérables, notamment les détenus, les mineurs, les femmes et les enfants

Organisation de 4 séances de formation de formateurs à l'intention des enseignants relevant du Ministère de l'éducation afin qu'ils intègrent des messages, des principes et des normes en matière de droits de l'homme dans leurs leçons quotidiennes, pour les classes allant de la cinquième à la troisième

Appui à la Commission nationale des droits de l'enfant et poursuite de la sensibilisation de l'opinion à la loi contre la violence familiale et du suivi de ladite loi

traiter les dossiers de la Commission d'enquête et les affaires apparentées.

Non La MINUT a contribué à l'organisation de consultations publiques et fourni les pièces pertinentes pour ces consultations. Les 21 et 27 février 2012, le Parlement a entamé la dernière lecture de la loi sur les réparations aux victimes des violations passées des droits de l'homme, mais les débats ont été interrompus faute de quorum. Les débats n'ayant pas repris avant juin 2012, la loi n'a pas pu être votée au cours de cette session parlementaire. Le projet de loi sur les réparations (et le projet de loi connexe portant création de l'Institut de la mémoire) a été approuvé en première et en deuxième lecture en septembre 2010, mais le débat final a depuis été reporté à plusieurs reprises.

Oui La MINUT a procédé à une surveillance hebdomadaire des cellules des prisons de Becora et de Gleno, à un suivi régulier des violations présumées des droits de l'homme commises par la Police nationale et les forces armées, notamment au travers d'enquêtes criminelles et de procédures disciplinaires internes, à une surveillance régulière de la violence sexiste, des droits de l'enfant, des personnes handicapées et des autres groupes vulnérables, des évictions forcées et de l'intolérance religieuse. La MINUT a participé régulièrement aux travaux du sous-groupe de travail chargé des questions pénitentiaires et du groupe de travail sur les prisons ainsi qu'à des réunions périodiques avec des organisations de la société civile s'occupant des droits de l'homme.

Oui La MINUT et le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice ont organisé, en février et mars 2012, 2 stages de formation de formateurs, financés par l'UNESCO, à l'intention de 38 enseignants de l'Institut de formation pédagogique relevant du Ministère, sur la prise en compte des droits de l'homme dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire, notamment les classes allant de la cinquième à la troisième.

Oui La MINUT a aidé la Commission nationale des droits de l'enfant à élaborer, imprimer et diffuser des informations relatives aux droits de l'enfant et à la violence sexiste. La Mission a participé

Aide au Bureau du Procureur général lui permettant de mener à bien les 396 enquêtes sur de graves violations des droits de l'homme commises en 1999	régulièrement, dans chaque région, aux réunions mensuelles du groupe de travail de la protection de l'enfance et elle a joué un rôle actif dans le réseau d'orientation pour les victimes de la violence sexuelle et sexiste.
Fourniture d'un appui dans le domaine de l'information afin de promouvoir la compréhension et de sensibiliser l'opinion et les médias aux droits de l'homme grâce à la production et à la diffusion de 24 photos, à 1 exposition photographique, à 2 articles, 10 000 affiches, 3 000 dépliantes, 300 casquettes, 1 message d'utilité publique, 20 activités de sensibilisation, 2 communiqués de presse et 1 point de presse	Oui Entre le 1^{er} juillet 2011 et le 30 juin 2012, l'Équipe chargée d'enquêter sur les crimes graves de la MINUT a conclu 79 enquêtes, ce qui porte le total des enquêtes terminées à 294, sur les 396 cas recensés (soit 74 %). Oui Au vu des résultats de l'enquête sur l'accès aux médias et sachant que la télévision et la radio sont les moyens d'accès à l'information les plus populaires, les émissions radiophoniques et télévisées locales de la MINUT ont été privilégiées pour la communication relative aux droits de l'homme. Aucun document imprimé, notamment aucune affiche, n'a été produit. 1 plan de communication a été élaboré à l'occasion du lancement du rapport de la MINUT sur le handicap. Ce plan comportait en particulier un communiqué et des conférences de presse qui ont permis de toucher largement les médias locaux et d'obtenir un relais international sur les ondes de la BBC. 45 minutes d'émissions télévisées et 70 minutes d'émissions radiophoniques ont été consacrées à des sujets relatifs aux droits de l'homme. Une aide apportée au Bureau du Médiateur a permis de produire 2 émissions télévisées éducatives destinées à sensibiliser les populations. 9 manifestations locales visant à sensibiliser la population ont été organisées. 2 communiqués de presse ont été rédigés. 2 conférences de presse ont été organisées. 2 interviews ont été diffusées dans les médias internationaux.

Composante 3 : gouvernance, justice, développement et coordination des activités humanitaires

33. La MINUT a continué d'appuyer les mécanismes promouvant la participation des citoyens à l'action politique et publique visant à renforcer les institutions investies de fonctions de contrôle et de responsabilité : le Parlement national, la

Commission de lutte contre la corruption, les organisations de la société civile et les médias.

34. Comme le lui avait demandé le Gouvernement timorais, la Mission a prêté son concours aux élections présidentielle et législatives pour assurer la paix et la stabilité à long terme.

35. La Mission a apporté une aide et des conseils juridiques aux principaux acteurs du système judiciaire, en particulier dans les domaines que sont la justice pour les femmes, la justice des mineurs et l'administration pénitentiaire. La MINUT a aidé les autorités timoraises à mettre en œuvre le Plan stratégique du Gouvernement timorais relatif au secteur de la justice, en tenant compte des recommandations issues de l'évaluation exhaustive et indépendante des besoins. L'accent a été mis tout particulièrement sur la formulation d'une approche concertée du développement du secteur de la justice, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies.

36. En coordination étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies et en consultation avec les principaux partenaires de développement du Gouvernement, la Mission a suivi les principaux facteurs socioéconomiques qui influencent la paix et la stabilité au Timor-Leste, en particulier ceux qui ont trait à l'emploi des jeunes, à l'égalité des sexes, aux objectifs du Millénaire pour le développement, à la gouvernance économique et au développement financier.

37. De concert avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, la Mission a donné aux institutions timoraises des orientations de politique et des conseils techniques concernant la mise en œuvre du Plan de développement stratégique. En collaboration avec la Banque mondiale, elle a aidé le Gouvernement à définir les priorités qui en découlent en encourageant la coordination interministérielle et la concertation de l'aide apportée par les partenaires de développement. La Mission a apporté un appui au Comité de pilotage des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle s'est attachée à renforcer les capacités nationales en assurant le transfert progressif des fonctions d'appui au Gouvernement, aux entités des Nations Unies ou aux partenaires de développement bilatéraux ou multilatéraux.

38. S'agissant de la coordination humanitaire, la Mission a, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, apporté son concours à l'action menée par le Gouvernement pour renforcer les capacités de préparation aux catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe.

Réalisation escomptée 3.1 : Progrès vers la mise en place d'institutions gouvernementales démocratiques et viables

Indicateurs de succès prévus

Le Secrétariat technique d'administration électorale et la Commission électorale nationale sont mieux à même de planifier, d'organiser et de superviser les élections nationales ainsi que toutes les opérations électorales y afférentes, telles que l'inscription des électeurs, les règles relatives à la vérification et à la contestation et les campagnes d'instruction civique et d'éducation des électeurs.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. La loi électorale réformée par le Gouvernement, adoptée par le Parlement national et promulguée par le Président, a été publiée au Journal officiel en juin 2011, permettant aux organes électoraux de préparer les scrutins de 2012. Les textes d'application ont été rédigés par le Secrétariat technique d'administration électorale, approuvés par la Commission électorale nationale en décembre 2011 et publiés, permettant la formation des agents électoraux. Des programmes

Des progrès sont enregistrés pour ce qui est de la capacité du Parlement de renforcer et d'exercer ses fonctions constitutionnelles de supervision et de représentation au moyen de la réalisation du Plan stratégique, et de participer aux forums sur la gouvernance démocratique et à la prise de mesures visant à renforcer la transparence du Gouvernement et son obligation de rendre des comptes.

Le Forum sur la gouvernance démocratique est créé pour faciliter un débat et un dialogue éclairés sur tous les aspects de la démocratie afin d'accroître la tolérance et la participation des citoyens.

Des textes de loi sur les médias sont promulgués et un mécanisme d'autoréglementation est mis en place; le cadre législatif pour la société civile est examiné et des dispositifs favorisant la participation de la société civile sont institutionnalisés, visant en particulier son engagement auprès des institutions publiques.

L'administration des districts renforce l'exécution et l'administration des programmes des ministères d'exécution et des projets de développement locaux, y compris la fourniture de services préalable à la création de municipalités.

d'éducation civique et électorale ont été conçus et mis en œuvre; des plans opérationnels et logistiques ont été mis en place. La formation aux opérations électorales destinée aux agents électoraux a été conçue et mise en œuvre. Les capacités de la Commission électorale nationale et du Secrétariat technique d'administration électorale ont été renforcées et les deux organes ont organisé et surveillé avec succès les deux tours du scrutin présidentiel (17 mars et 16 avril 2012) et les élections parlementaires (7 juillet 2012).

Objectif atteint. Le Parlement comprend mieux son rôle d'élaboration des lois et sa fonction de contrôle et a renforcé ses relations avec les autres partenaires, dont la société civile. Les parlementaires de la majorité gouvernementale comme de l'opposition ont participé aux forums sur la gouvernance démocratique organisés par la MINUT, qui permettent aux parlementaires et aux citoyens de soulever des questions, de débattre et de proposer des recommandations.

Objectif atteint. Les ministres, les hauts fonctionnaires et les parlementaires ont pleinement participé aux forums sur la gouvernance démocratique au niveau national et au niveau des districts, rendant possible le dialogue entre citoyens et dirigeants. Des forums sur la gouvernance démocratique ont également été organisés au niveau des sous-districts, suscitant un dialogue intense et enthousiaste entre les différentes communautés. Ces forums ont été organisés avec le concours substantiel de la MINUT.

Le projet de loi sur la presse est au point mort; aucune instance de concertation institutionnalisée n'a été mise en place entre le Gouvernement et les organisations de la société civile. Il y a cependant eu des relations ad hoc entre les organisations de la société civile et les institutions politiques et de l'État. Les commissions parlementaires manifestent une volonté de plus en plus affirmée d'entendre les organisations de la société civile, et ces dernières peuvent généralement rencontrer les responsables politiques et les hauts fonctionnaires. Néanmoins, l'aide extérieure étant limitée, la formation professionnelle des journalistes progresse lentement.

Objectif atteint. Même si la création des municipalités a été reportée à 2014, le Gouvernement, dans le souci d'harmoniser la planification et l'exécution des projets de district, a approuvé le décret-loi sur la planification du développement intégré dans les districts en février 2012. Les 13 administrations de district ont achevé les plans d'infrastructure de petite et moyenne échelle et les budgets correspondants conformément au décret-loi.

La fonction publique est organisée de façon plus efficace et répond mieux aux attentes, garantissant ainsi une meilleure prestation des services de base.

Conformément à la Constitution, une cour des comptes est instituée et commence à fonctionner. Les fonctions des institutions de lutte contre la corruption sont harmonisées pour éliminer les lacunes et les chevauchements fonctionnels.

Objectif atteint. La Commission de la fonction publique a transformé en contrats permanents les contrats temporaires de plus de 12 000 fonctionnaires et informatise actuellement les dossiers de tous les fonctionnaires grâce à un nouveau logiciel. Par ailleurs, la Commission met actuellement en place des réseaux de communication pour informer plus régulièrement l'ensemble des fonctionnaires de leurs obligations déontologiques et professionnelles.

Le Timor-Leste a continué d'agir pour renforcer la lutte contre la corruption. La loi portant création de la cour des comptes a été promulguée le 17 août 2011; le personnel de la nouvelle juridiction a été recruté, puis formé à Lisbonne. Le résumé de l'auto-évaluation et de l'évaluation par les pairs menées sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, accompagné de plusieurs recommandations portant notamment sur le parachèvement du cadre législatif, a été publié. La Commission de lutte contre la corruption a poursuivi ses activités d'enquête et commencé son travail de prévention. Les attributions respectives du Procureur général, de la Police nationale du Timor-Leste, de la Commission de lutte contre la corruption, de l'Inspecteur général et de la Commission de la fonction publique doivent encore être précisées et harmonisées.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre	Observations
Fourniture d'un appui et de conseils à la Commission électorale nationale et au Secrétariat technique d'administration électorale sur le Code électoral	Oui	Le cadre juridique des élections nationales de 2012 a été adopté et promulgué en juin 2011. Les textes d'application ont été adoptés et publiés en novembre 2011. Membres de la Commission de révision des lois électorales, les conseillers juridiques de l'ONU ont aidé le Secrétariat technique d'administration électorale à réviser les lois électorales. Les textes d'application ont été rédigés par le Secrétariat technique et approuvés par la Commission électorale nationale. La MINUT et le PNUD ont prêté leur concours aux organes électoraux en mettant sur pied une équipe d'appui électoral intégrée et en dépêchant des conseillers juridiques auprès des deux institutions pendant la période.
Fourniture d'un appui et de conseils concernant l'élaboration et le déroulement de campagnes de sensibilisation dans le domaine de l'éducation des électeurs et de l'instruction civique, mettant l'accent sur les stratégies d'autonomisation des femmes, les jeunes et les nouveaux électeurs	Oui	En partenariat étroit avec l'UNICEF et ONU-Femmes, l'équipe d'appui électoral des Nations Unies a aidé les organes électoraux à élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'éducation civique (Commission électorale nationale) et électorale (Secrétariat technique

Fourniture d'un appui et de conseils aux 9 comités du Parlement national concernant l'organisation et le fonctionnement de groupes de discussion, les consultations nationales portant sur des domaines tels que le constitutionalisme, la responsabilisation et la transparence et la création d'un mécanisme d'établissement des rapports destiné au Parlement, axé sur les capacités, les forces et les faiblesses de ce dernier et visant à garantir son rôle de supervision et de contrôle

Officialisation du Forum sur la gouvernance démocratique au sein d'une organisation nationale afin de favoriser un dialogue mensuel sur les questions de gouvernance démocratique et création d'un institut national de la gouvernance démocratique devant encourager un dialogue éclairé sur les questions de gouvernance entre les citoyens et les institutions de l'État

Fourniture d'un appui et de conseils techniques concernant la promulgation de lois relatives aux médias et à la société civile, y compris la révision du décret-loi sur les organismes à but non lucratif, les projets de loi sur la liberté de l'information, les médias, le conseil des médias, la radio communautaire et les journalistes, ainsi que de conseils sur l'élaboration et la mise en place d'un code pour les journalistes et d'un dispositif d'autoréglementation destiné aux acteurs des médias

d'administration électorale) visant les groupes cibles. Cette aide a notamment porté sur la conception d'affiches, de banderoles, de brochures et autres documents d'information ainsi que sur la rédaction de guides. Ces documents ont été distribués dans les 13 districts. Des messages d'intérêt général conçus avec le Secrétariat technique d'administration électorale et la Commission électorale nationale ont été diffusés à la télévision et à la radio avec le concours du Bureau de l'information de la MINUT.

Oui L'appui et les conseils ont été fournis dans le cadre d'un projet du PNUD en faveur du Parlement national intitulé « Renforcement des capacités institutionnelles du Parlement national du Timor-Leste ».

Oui 51 forums sur la gouvernance démocratique, réunissant plus de 3 500 citoyens, dont 700 femmes, ont été organisés par la MINUT en coopération avec les autorités locales. Ces forums ont été une réussite du point de vue tant de la participation que de la qualité des débats. À ce jour, aucun mécanisme institutionnel n'a cependant été institué pour créer un institut national de la gouvernance démocratique.

Non La MINUT a continué de collaborer étroitement avec les organisations de la société civile, notamment au travers de la coalition qui les réunit, le Forum timorais des organisations non gouvernementales, auquel la Mission a apporté une assistance technique en envoyant un volontaire des Nations Unies. La promotion de la révision du décret-loi sur les organismes à but non lucratif n'a pu se faire du fait de problèmes au sein de la direction du Forum, de la démission inattendue du Directeur exécutif et de la période d'intérim de cinq mois qui s'est écoulée avant le recrutement du nouveau Directeur. Si un appui technique a été apporté pour renforcer les capacités institutionnelles du Forum, la rédaction du projet de loi sur la liberté de l'information et sur les mécanismes correspondants n'a pas eu lieu.

Fourniture d'un appui au fonctionnement du Comité consultatif des organisations de la société civile des Nations Unies, mécanisme de participation qui pourrait également être utilisé avec les institutions publiques, ainsi que de conseils sur la création d'associations professionnelles jouant un rôle essentiel dans la société civile

Oui La MINUT et le Forum timorais des organisations non gouvernementales ont continué de coprésider la réunion trimestrielle du Comité consultatif des organisations de la société civile, qui rassemble 20 organisations de la société civile et a été créé en mars 2011 pour permettre les échanges de vues et d'informations. Au cours de la période considérée, le Comité s'est réuni à cinq reprises. Un accord a été conclu avec le PNUD pour continuer à appuyer le Comité après le départ de la MINUT. La MINUT a facilité la création d'organisations professionnelles, notamment l'association des comptables et l'association des ingénieurs en organisant des réunions à l'intention de ces spécialistes.

Réunions de liaison mensuelles avec des membres du Gouvernement pour stimuler leur appui aux radios communautaires, création d'un institut de formation des journalistes et mise en œuvre effective de la stratégie de communication avec les citoyens

Non Le Plan commun de transition convenu entre la MINUT et le Gouvernement ne prévoyait pas que cette activité soit menée par la Mission.

Fourniture de conseils techniques au Gouvernement pour la promulgation de lois portant création des municipalités, la planification, l'exécution et le suivi du programme de développement local et le renforcement des capacités techniques et administratives au sein des districts et sous-districts et des conseils de village (*suco*)

Oui La création des municipalités a été reportée par le Gouvernement. La MINUT a travaillé en étroite collaboration avec le FENU et le PNUD, qui sont les premiers chargés de conseiller le Ministère de l'administration de l'État dans le cadre de la planification participative des projets de district. La MINUT a dépêché des spécialistes auprès des administrations de district dans le cadre d'activités de renforcement des capacités. Une formation a été organisée à l'intention des assistants administratifs des conseils de village et des administrations de district (plus de 200 participants de 7 districts formés). La MINUT a également recueilli des données pour ses rapports mensuels sur la gouvernance locale. Le Ministère de l'administration de l'État a accepté de continuer à établir des rapports sur la gouvernance locale après le départ de la Mission.

Fourniture d'un appui et de conseils techniques pour renforcer les capacités institutionnelles de la Commission de la fonction publique et de l'Institut national d'administration publique et les aider à s'acquitter de leur mandat, ainsi que de conseils et d'un appui technique aux mécanismes associant les citoyens à la réforme de la prestation des services

Oui La MINUT a placé auprès de la Commission de la fonction publique un fonctionnaire chargé d'aider à améliorer la communication au sein de cet organe, de rendre compte au Parlement et d'instaurer une bonne communication dans toute la fonction publique. Elle a travaillé, en étroite collaboration avec l'Institut national

publics de manière à améliorer l'efficacité et la responsabilisation sociale de ces derniers et à améliorer la culture organisationnelle au sein de la fonction publique, élément clef de la réforme de la fonction publique

Promotion de la coopération entre les institutions nationales de lutte contre la corruption grâce à une identification de leurs fonctions communes et à la promotion d'échanges visant à prévenir tout éventuel conflit de compétence ou d'acquisition de ressources ou à éviter qu'elles ne se soustraient à leurs responsabilités ainsi qu'entre les partenaires de développement internationaux au Timor-Leste par le biais de l'établissement des objectifs communs qu'ils poursuivent et des activités parallèles qu'ils mènent afin de réduire le risque de voir un appui externe être source de confusion au niveau des dispositions législatives et des fonctions des institutions de lutte contre la corruption

Promotion de l'intégration du Timor-Leste aux réseaux régionaux et internationaux de lutte contre la corruption qui facilitent la détection de la corruption et du blanchiment d'argent, en coopérant aux enquêtes transfrontières, en recouvrant les avoirs et en appliquant la Convention des Nations Unies contre la corruption, et prestation de conseils sur le choix d'une formation adaptée aux besoins des institutions de lutte contre la corruption

Fourniture d'un appui et de conseils concernant les activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'information et des médias en facilitant la participation des partenaires des médias locaux aux activités de formation en cours d'emploi destinées au personnel national du Bureau de la communication et de l'information. Prestation de conseils aux médias timorais sur le renforcement de leurs capacités, en vue de renforcer le rôle qu'ils jouent en faveur de la consolidation de la démocratie, et sur leur participation, selon qu'il convient, à d'autres activités de développement des médias au Timor-Leste

d'administration publique, à l'élaboration du programme de formation des agents des administrations de district.

Oui La MINUT a apporté aux dirigeants nationaux conseils et analyses sur des questions relatives au cadre de lutte contre la corruption. Des discussions sur les politiques dans ce domaine ont notamment eu lieu avec le Commissaire à la lutte contre la corruption, qui se réunit régulièrement avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires. La MINUT a apporté une assistance technique à la Commission de lutte contre la corruption dans le cadre de l'élaboration du projet de stratégie nationale de lutte contre la corruption et donné des conseils sur la manière d'y associer les parties prenantes intervenant dans ce domaine.

Oui La MINUT a apporté aide et conseil à la Commission de lutte contre la corruption, en vue de rassembler tous les acteurs engagés dans la lutte contre la corruption pour qu'ils examinent ensemble la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption (voir également plus bas, réalisation escomptée 3.2).

La Commission de lutte contre la corruption et la Banque centrale participent désormais régulièrement aux réunions du Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de l'argent.

Oui Le Bureau de la communication et de l'information de la MINUT a mené régulièrement des activités de renforcement des capacités dans les domaines de l'enseignement de l'anglais et de la formation en cours d'emploi à l'intention des attachés de presse travaillant dans les services du Président et du Premier Ministre et au Ministère des affaires étrangères. 11 messages d'intérêt général, à propos des élections notamment, ont été élaborés en collaboration avec la radio et la télévision publiques. 30 fonctionnaires de la MINUT et autres organismes des Nations Unies recrutés sur le plan national et chargés de la communication ont participé à une formation

Promotion de la sensibilisation aux progrès réalisés pour ce qui est de l'amélioration de la gouvernance démocratique au moyen notamment de 2 articles de presse, 8 000 affiches, 2 000 cartes postales, 400 dépliants, 400 t-shirts, 2 500 prospectus, 250 casquettes, 24 photographies, 1 communiqué de presse, 1 conférence de presse et 6 manifestations de sensibilisation de l'opinion

approfondie intitulée « Communications for behavioural impact » dispensée par un formateur-consultant de premier plan.

Oui Un appui a été fourni aux organes électoraux nationaux pour la création des documents destinés à l'éducation civique et électorale. Un microsondage sur les motivations des primo-votants a été mené pour favoriser l'élaboration des supports d'éducation civique visant les jeunes.

Par ailleurs, les activités suivantes ont été menées :

3 conférences de presse ont été organisées;

15 communiqués de presse ont été publiés;

3 messages ont été diffusés;

35 minutes de contenu télévisé et 53 minutes de contenu radiophonique ont été produites;

7 messages d'intérêt général ont été produits et diffusés en collaboration avec les organes électoraux nationaux. Une trentaine de photos du jour ont été envoyées par courrier électronique pour illustrer les différentes étapes du scrutin.

Plusieurs documents imprimés ont été produits pour aider à faire comprendre le scrutin à la Police nationale du Timor-Leste, dont 3 500 brochures, 600 guides, 12 000 cartes postales/cartes de poche et 3 500 livres.

La MINUT a prêté son concours à l'organisation de 10 manifestations de sensibilisation à destination de la population locale.

Réalisation escomptée 3.2 : Renforcement des capacités du secteur de la justice au Timor-Leste

Indicateurs de succès prévus

Le Gouvernement timorais progresse dans l'application de textes fondamentaux tels que le Code pénal, la loi sur la violence familiale, le Code civil et la loi sur la propriété initiale des biens fonciers et immobiliers.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Plusieurs textes de loi fondamentaux ont été adoptés, notamment le Code pénal, le Code civil, la loi contre la violence familiale ainsi que la loi relative à la lutte contre la corruption, la loi portant création de la Cour des comptes, la loi relative à la coopération judiciaire internationale et la loi relative au blanchiment d'argent. Les projets de loi foncière, auxquels le Président avait opposé son veto, ont été à nouveau

Le Gouvernement met en œuvre le Plan stratégique relatif au secteur de la justice ainsi que les recommandations issues de l'évaluation exhaustive et indépendante des besoins, y compris les programmes de réinsertion pour renforcer le système carcéral.

Le nombre d'affaires traitées, surtout celles qui ont des incidences sur la stabilité sociale, augmente progressivement et le nombre d'affaires en souffrance diminue globalement.

Les conseils supérieurs des juges, des magistrats du parquet et des avocats commis d'office se transforment peu à peu en mécanismes à même de sanctionner les manquements aux codes de déontologie.

Le Gouvernement renforce les mécanismes de coordination des acteurs du secteur de la justice, y compris les bailleurs de fonds.

Meilleure sensibilisation aux problèmes de violence sexiste se traduisant par une augmentation du nombre de cas de violence sexuelle et de violence domestique signalés à la police et entraînant la poursuite de leurs auteurs, y compris compilation de statistiques sur la criminalité ventilées par sexe

présentés devant le Parlement national. Plusieurs autres projets de loi (sur la justice des mineurs, l'accès à la justice et les rapports entre justice formelle et justice informelle) sont en cours d'adoption.

Le plan stratégique relatif au secteur de la justice pour 2011-2030, adopté en juin 2010, a pris en compte la plupart des recommandations issues de l'évaluation exhaustive des besoins. Des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne l'élaboration du cadre juridique, la coopération entre la police et le parquet et les services pénitentiaires, mais les questions de l'indépendance de la justice et de l'impunité ont été reportées. Les progrès doivent être contrôlés par le nouveau secrétariat de la planification prévu par le plan stratégique et par le mécanisme appelé à succéder au groupe de travail sur les priorités nationales. Toutefois, le secrétariat de la planification ne pourra être viable qu'une fois que la loi en portant création aura été approuvée.

Objectif atteint. Le nombre des affaires pénales en instance a continué de diminuer et celui des affaires nouvelles a augmenté, signe que la population locale se tourne de plus en plus vers la justice formelle. Le Système intégré de gestion a contribué à améliorer le suivi des affaires. La deuxième phase de mise en œuvre du système, qui comprend notamment un système de suivi des plaintes pour le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice, a commencé en février 2012 et devrait se terminer avant la fin de l'année.

Le Conseil supérieur des avocats commis d'office, organe de contrôle, a été créé et ses membres nommés. Toutefois, les codes de déontologie de tous les conseils supérieurs doivent encore renforcer l'intégrité des professions judiciaires.

Objectif atteint. Sous la direction du Ministère de la justice et avec le concours du PNUD, le groupe de travail sur les priorités nationales chargé de l'accès à la justice s'est réuni tous les trois mois pour discuter des priorités et des objectifs trimestriels pour le secteur de la justice. Un futur modèle de dispositifs de coordination pour soutenir le plan stratégique national a été examiné pendant la période considérée en attendant l'adoption des textes de loi correspondants.

Objectif atteint. La loi contre la violence domestique (2010) renforce la prévention de la violence domestique ainsi que le droit des victimes d'obtenir justice et réparation. Des mesures sont prises avec les organismes des Nations Unies, les partenaires bilatéraux et les institutions et les organisations non gouvernementales

nationales pour appuyer la mise en œuvre de la loi et renforcer l'accès des femmes et des enfants à la justice formelle. Des activités de sensibilisation ont été menées dans une grande partie du pays. Des formations visant à renforcer les capacités de la police et de la justice ont été dispensées. La violence domestique et la violence sexiste figurent au programme du Centre de formation juridique. Une base de données sur les violences sexuelles et sexistes et sur la violence domestique du Groupe d'intervention pour les personnes vulnérables est en cours de conception.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Prestation de conseils au Bureau du Procureur général dans le cadre d'initiatives visant à aider les services chargés des poursuites judiciaires à réduire le nombre d'affaires en souffrance, notamment d'activités visant à renforcer la coopération entre lesdits services et la police	Oui	Des progrès importants ont été accomplis dans la création d'un nouveau système intégré de gestion de l'information reliant toutes les institutions judiciaires. La MINUT a continué d'analyser les statistiques et de faire le point sur l'état d'avancement du système. La deuxième phase de mise en œuvre du Système intégré de gestion de l'information permet une plus grande transparence, mais il reste encore à déterminer quelles informations les institutions sont légalement autorisées et disposées à partager avec les autres institutions, la société civile et le public.
Fourniture d'un appui constant visant à faciliter l'application des recommandations issues de l'évaluation exhaustive et indépendante des besoins dans le cadre du Plan stratégique relatif au secteur de la justice, au moyen d'une assistance technique, de la coordination stratégique et d'évaluations périodiques	Oui	Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'évaluation exhaustive et indépendante des besoins ont été suivis par le nouveau secrétariat de la planification et par le groupe de travail sur les priorités nationales chargé de l'accès à la justice. La MINUT a terminé 2 évaluations initiales sur l'indépendance de la justice et sur l'application des lois, sujets couverts dans l'évaluation des besoins. La deuxième phase de ces évaluations comprenait des entretiens avec des juges et d'autres acteurs de la justice.
Facilitation de la contribution des parties prenantes en ce qui concerne les questions juridiques de fond et celles qui ont trait aux services correctionnels au moyen d'évaluations détaillées, d'analyses, de recommandations et de conseils aux hauts fonctionnaires et responsables gouvernementaux	Oui	La MINUT a joué un rôle central dans la planification stratégique et la coordination entre les différents acteurs intervenant dans l'assistance en matière d'état de droit au Timor-Leste, par l'intermédiaire du groupe de travail sur la justice et le forum de discussion informel des donateurs et par la facilitation des évaluations du secteur de la justice (notamment l'évaluation exhaustive et indépendante des besoins), la planification

Prestation de conseils au Gouvernement sur l'application des lois essentielles, y compris le projet de loi sur la justice pour mineurs, la loi sur la violence domestique et le régime juridique de lutte contre la corruption, mise en place d'une formation spécialisée à l'intention des acteurs du système judiciaire dans le but de renforcer les capacités nationales et fourniture d'un appui constant au Comité des femmes de l'Asociasaun Advogado Timor Leste (Association des avocats du Timor-Leste), visant à accroître le nombre de femmes participant aux activités du Centre de formation juridique

Prestation de conseils sur les questions portant sur la justice pour les femmes et les services correctionnels, y compris la conception et la mise en œuvre de programmes de réinsertion sociale, et sur la poursuite de l'élaboration et de l'application d'un cadre juridique sur le droit coutumier définissant les liens entre les mécanismes de justice traditionnelle et le système formel de justice

Prestation de conseils techniques à la Commission de lutte contre la corruption et au mécanisme juridique coordonné de lutte contre la corruption et activités d'encadrement. Prestation d'un appui à la création d'une cour des comptes et à l'analyse des progrès accomplis par le pays dans l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

stratégique et la coordination. Deux évaluations initiales sur l'application des lois et sur l'indépendance de la justice ont été menées, comme on l'a indiqué plus haut. Le groupe de travail sur la justice et les sous-groupes sur l'administration pénitentiaire et sur la justice des mineurs ont tenu des réunions régulières et le forum de discussion informel des donateurs s'est réuni 3 fois pendant la période considérée.

Oui La MINUT a continué de donner des conseils au Gouvernement et aux institutions publiques (Ministère de la justice, institutions judiciaires, police, Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité, Commission de lutte contre la corruption) sur la mise en œuvre de la loi contre la violence domestique et du dispositif de lutte contre la corruption. La Mission a également donné son avis sur le dernier projet de loi sur l'accès à la justice. Le Plan d'action national sur la violence sexiste a été approuvé par le Conseil des ministres en mai. La MINUT a soutenu la création d'un barreau indépendant et participé à un atelier sur la planification stratégique organisé en juin 2012 par l'Association des avocats du Timor oriental (Asociasaun Advogado Timor Leste, AATL).

Oui La MINUT a continué de donner des conseils au Gouvernement sur la mise en œuvre de la loi sur la lutte contre la violence domestique. Elle a contribué à la rédaction de la loi relative à la Cour des comptes et à l'élaboration d'un statut des gardiens de prison. Elle a apporté son concours à une formation de deux semaines consacrée à la conduite des enquêtes sur la violence sexiste à l'intention de 21 officiers de Police nationale, avec le soutien du Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité.

Oui La MINUT a apporté des conseils à la Commission de lutte contre la corruption en y affectant un fonctionnaire à temps plein. La Commission a continué à se procurer des informations officielles sur les procédures judiciaires engagées pour corruption, détournement et abus de pouvoir dans le cadre de l'auto-évaluation que le pays mène pour vérifier s'il se conforme aux dispositions de la Convention des Nations Unies contre la

Fourniture de conseils techniques aux institutions judiciaires à l'appui de la réforme juridique et institutionnelle en cours, y compris analyse de la réglementation des conseils supérieurs des juges, des magistrats du parquet et des avocats commis d'office

Fourniture d'un appui au Ministère de la justice pour l'aider à faire connaître les lois essentielles et les principes fondamentaux du système de justice formel moyennant l'élaboration et la mise sur pied de campagnes de sensibilisation nationale et l'organisation de manifestations locales faisant appel à la participation de la société civile afin de mieux faire connaître les questions juridiques et favoriser la prévention de la criminalité, en mettant l'accent sur la justice pour les femmes et les mineurs et les services correctionnels

corruption. En mai 2012, la Mission a prêté son concours à une visite de pays menée par des experts de Namibie et des Fidji en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en vue d'examiner la mise en œuvre de la Convention au Timor-Leste. Elle a également accompagné les membres de la Commission de lutte contre la corruption à la réunion du Groupe chargé de l'examen de l'application à Vienne.

Oui Une assistance technique a été fournie à la Commission de lutte contre la corruption, au parquet général, au Ministère de la justice et au Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité (examen de certains textes de loi, conseils sur la mise en œuvre des lois, élaboration d'instructions permanentes et d'un manuel du prisonnier pour les services pénitentiaires).

Oui La MINUT a prêté son savoir-faire et son appui logistique au Ministère de la justice dans le cadre de ses activités de sensibilisation auprès du public, qui ont principalement porté sur le rôle de la justice formelle et sur la diffusion des nouvelles législations. Ont notamment été diffusées à la radio des émissions de questions-réponses consacrées à des grandes questions liées à la justice. Des interviews consacrées à la violence domestique, aux questions foncières, à la justice des mineurs, aux avocats et à l'accès à la justice ont également été enregistrées et diffusées. Un reportage sur la violence domestique a été réalisé pour un portrait multimédia de la MINUT.

Réalisation escomptée 3.3 : Progrès réalisés aux niveaux de la réduction de la pauvreté et de la croissance économique équitable et durable

Indicateurs de succès prévus

Le Gouvernement établit des modalités et des mécanismes efficaces pour l'exécution et le suivi du Plan de développement stratégique national, en coordination avec les partenaires de développement, en poursuivant ou en adaptant le

Indicateurs de succès effectifs

Le Plan de développement stratégique national a été lancé en juillet 2011 à la réunion que le Timor-Leste tient chaque année avec les partenaires de développement. Avec l'aide de la Banque mondiale et de la MINUT, le Ministère des finances a établi un document de réflexion visant à faire

Programme de priorités nationales pour qu'il soit de plus en plus pris en main par le pays.

du Programme de priorités nationales un nouveau mécanisme de suivi et de coordination des donateurs à l'appui du Plan de développement stratégique, qui a été communiqué aux partenaires de développement le 20 janvier 2012 pour que ceux-ci puissent faire part de leurs observations. En avril 2012, le Ministère des finances a organisé, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale, un atelier sur les enseignements tirés concernant les priorités nationales. Cet atelier, auquel ont participé des représentants des pouvoirs publics, des donateurs et de la société civile, a permis de mobiliser des appuis supplémentaire pour la mise en œuvre du Plan et de formuler des recommandations pour la création d'un cadre institutionnel. Cependant, la mise en œuvre du Plan ayant été suspendue durant la période électorale, les mécanismes de remplacement du Programme de priorités nationales seront arrêtés définitivement par le prochain gouvernement.

Mise en œuvre du plan de développement stratégique national et des politiques socioéconomiques connexes, en s'attachant en particulier à tendre vers une croissance économique durable et équitable et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Le Plan de développement stratégique n'a pas encore été mis en œuvre et devrait l'être par le nouveau gouvernement, après les élections parlementaires de 2012.

Le Gouvernement s'efforce de régler les problèmes socioéconomiques qui peuvent nuire à la paix et la stabilité, notamment une croissance économique inégale, le chômage (en particulier celui des jeunes) et le manque d'accès aux services sociaux de base.

Les progrès socioéconomiques procèdent toujours des importantes mesures prises par l'État, essentiellement dans le domaine des infrastructures. L'accent placé sur les infrastructures a poussé une partie de la main-d'œuvre de l'agriculture traditionnelle à se tourner vers le travail salarié. Cependant, le secteur privé structuré n'a représenté qu'une infime partie de l'activité économique globale. La création d'emplois est restée faible et s'est concentrée à Dili (75 % des emplois créés), où se déroule l'essentiel de l'activité économique. Le taux d'inflation a augmenté, de même que les inégalités économiques. L'État a soutenu davantage l'éducation et la santé. Cependant, les indicateurs structurels tels que l'accès à l'eau potable, l'assainissement, l'accès à un logement décent et à l'énergie propre sont restés bas. Avec l'aide et les conseils de la MINUT, le Gouvernement a élaboré un indice de vulnérabilité sociale afin de surveiller, aux niveaux national et infranational, les effets du Plan de développement stratégique sur certains indicateurs socioéconomiques, ce qui aidera à recenser les facteurs de risque à l'avenir.

Le Gouvernement utilise judicieusement les recettes pétrolières et gazières et élabore et applique des mesures visant à renforcer la gouvernance économique.

Objectif atteint. Le Timor-Leste a continué de consolider un fonds qui permettra d'alimenter le budget de l'État pendant les 8 à 10 prochaines années, même si aucun revenu supplémentaire n'est généré. Le solde du fonds pétrolier pour 2012 est de 11 milliards de dollars, soit 1,3 milliard de dollars de plus qu'en 2011. Début 2011, le Ministère des finances a lancé un portail sur la transparence afin de mettre à la disposition du public des informations sur le budget, les marchés publics, l'aide publique et les résultats. Les portails concernant le budget et les marchés publics sont désormais pleinement opérationnels.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre	Observations
En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, prestation de conseils au Gouvernement, lors de réunions trimestrielles, sur le lancement et l'exécution du Plan de développement stratégique national (2011-2030), l'accent étant mis sur une croissance durable et équitable et le respect des objectifs du Millénaire pour le développement	Oui	La MINUT a participé à l'établissement du document de réflexion visant à faire du Programme de priorités nationales un nouveau mécanisme de suivi et de coordination des donateurs à l'appui du Plan de développement stratégique, qui a été élaboré par le Ministère des finances et communiqué aux partenaires de développement en janvier 2012. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUT a contribué à la tenue, en avril 2012, d'un atelier sur les enseignements tirés concernant les priorités nationales, au cours duquel des idées ont été formulées concernant le lancement et l'exécution du Plan de développement stratégique par le nouveau gouvernement. Les réunions trimestrielles ont eu lieu comme prévu.
En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et en consultation avec les partenaires de développement, fourniture de conseils au Gouvernement sur l'utilisation judicieuse et efficace des recettes pétrolières et gazières, à l'occasion de réunions semestrielles	Oui	Des conseils dans ce domaine ont été donnés dans le cadre d'échanges réguliers avec des responsables gouvernementaux, le Parlement et le Gouverneur de la Banque centrale. Les participants aux réunions ont échangé des vues sur le développement économique national et les relations du pays avec les économies de la région, et des conseils ont été donnés aux membres du Parlement concernant le budget. Les réunions avec le Parlement se sont tenues durant les débats sur le budget de l'État et ses révisions. Les réunions avec la Banque centrale se sont tenues deux fois par an de manière informelle, tandis que celles avec le Gouvernement ont eu lieu sur demande. Outre

Prestation de conseils, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et en consultation avec les partenaires de développement, sur les moyens de renforcer le cadre de gouvernance économique

Suivi des facteurs socioéconomiques, tels que les différences de développement entre les zones rurales et urbaines, l'inflation, le chômage des jeunes, l'exécution du budget, les infrastructures et la mise en valeur des ressources institutionnelles et humaines, susceptibles d'avoir des incidences sur la paix et la sécurité, et prestation de conseils au Gouvernement et à l'équipe de pays des Nations Unies en ce qui concerne ces facteurs

En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, prestation de conseils au Gouvernement, dans le cadre de réunions trimestrielles et mensuelles, sur les politiques socioéconomiques qui favorisent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Fourniture de conseils et d'un appui au secrétariat chargé des priorités nationales en vue de l'organisation de réunions trimestrielles avec les partenaires de développement et de réunions de haut niveau pour l'instauration d'un dialogue stratégique sur la mise en œuvre du Plan de développement stratégique national; prestation de services de secrétariat à au moins une réunion trimestrielle de chacun des groupes de travail sur les priorités nationales aux travaux desquels l'ONU participe sur le plan stratégique et pour lesquels elle joue un rôle de coordination (développement rural, mise en valeur des ressources humaines, justice)

des échanges réguliers, la MINUT a tenu 9 réunions avec le Comité C du Parlement (6 réunions avec le Président et les conseillers du Comité et 3 avec la plénière).

Oui Une aide a été apportée à l'occasion d'échanges réguliers avec le Gouvernement, le Parlement et le Gouverneur de la Banque centrale, et de réunions tenues toutes les deux semaines avec les partenaires de développement.

Oui Un suivi continu a été effectué et des présentations mensuelles ont été faites à l'équipe de pays des Nations Unies sur des sujets tels que le budget national, les indicateurs socioéconomiques, l'évolution du fonds pétrolier, l'enquête sur l'activité commerciale et les échanges réguliers avec le Gouvernement.

Oui Sous les auspices du Groupe de travail des Nations Unies sur la problématique hommes-femmes, qui s'est réuni chaque mois durant l'exercice considéré, la MINUT, le PNUD et ONU-Femmes ont commencé en mars 2011 à dresser un tableau de l'émancipation économique des femmes, l'objectif général étant d'établir des mécanismes durables qui permettent d'offrir aux femmes de nouveaux moyens de gagner leur vie. Les conclusions de cette étude ont conduit à la tenue en février 2012 d'un atelier auquel ont participé le Ministère de l'économie et du développement, d'autres partenaires tels que des institutions de microfinancement et des coopératives, en vue d'élaborer des politiques et des programmes d'autonomisation socioéconomique des femmes et de promouvoir ainsi l'égalité des sexes.

Oui La MINUT a détaché un fonctionnaire à plein temps et un autre à temps partiel auprès du secrétariat chargé des priorités nationales. Elle a contribué à l'organisation des réunions trimestrielles avec les partenaires de développement (tenues en juillet et octobre 2011 et en mars et mai 2012), notamment à la préparation des documents utiles. Elle a aussi participé à l'organisation de l'atelier sur les enseignements tirés concernant les priorités nationales tenu en avril 2012.

Fourniture d'un appui aux réunions du Comité directeur national des objectifs du Millénaire pour le développement en ce qui concerne les préparatifs techniques des réunions, la documentation et le suivi au moyen d'activités de sensibilisation dans les ministères d'exécution (1 réunion au moins tous les 6 mois) et la prise en compte des indicateurs essentiels des objectifs du Millénaire dans les priorités nationales

Oui La MINUT a dispensé une formation et fourni un encadrement à la Direction des statistiques pour l'établissement de l'indice géographique de vulnérabilité sociale, lequel servira à suivre la mise en œuvre du Plan de développement stratégique et ses répercussions sur les objectifs du Millénaire pour le développement et permettra d'évaluer systématiquement les mesures prises par les pouvoirs publics. La MINUT a également aidé le Ministère des finances et la Direction nationale chargée de surveiller l'efficacité de l'aide à analyser le « cadre de fragilité » et à réviser les indicateurs de fragilité dans le cadre du New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles.

Fourniture d'un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan global d'information sur les priorités nationales à 5 ministères par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales implantées dans les districts et diffusion trimestrielle d'informations relatives aux priorités nationales dans les 5 centres régionaux du Timor-Leste

Non Ce produit n'a pas été exécuté, car le Programme de priorités nationales s'est terminé en 2011 et n'a pas encore été remplacé par un autre mécanisme de suivi et de coordination des donateurs du même type pour la mise en œuvre du Plan de développement stratégique.

Fourniture d'un appui dans le domaine de l'information pour faire mieux connaître au public et aux médias les activités menées par le Gouvernement pour lutter contre la pauvreté, y compris les principales activités de l'équipe de pays des Nations Unies et les progrès d'ensemble dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, au moyen de 4 émissions de radio, 2 articles, 8 000 affiches, 2 500 prospectus, 48 photographies, 4 communiqués de presse et 6 manifestations de sensibilisation au niveau local

Oui Conformément à la stratégie de communication pour la transition, de nombreuses émissions visant à informer le public des mesures prises pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (nutrition et VIH) et pour réduire la pauvreté ont été diffusées à la radio et à la télévision et ont fait l'objet de lettres d'information. La stratégie n'imposait la diffusion d'aucun autre type de document.

2 heures ont été consacrées à la question à la télévision et 110 reportages ont été diffusés à la radio.

3 éditions spéciales des lettres d'information ont été établies en tetum et quelque 4 000 exemplaires papiers ont été distribués.

En outre, 2 communiqués de presse ont été publiés et 1 conférence de presse et 4 manifestations de sensibilisation ont été organisées. En collaboration avec Run For Peace/Ride For Peace et dans le cadre de la Journée des Nations Unies, 6 activités éducatives de sensibilisation aux objectifs du Millénaire pour le développement, et en particulier à la nutrition, ont été organisées à l'intention de 8 000 enfants et jeunes.

Réalisation escomptée 3.4 : Renforcement de la capacité de fournir des secours et une aide au relèvement aux groupes vulnérables et aux populations ayant besoin d'une assistance d'urgence au Timor-Leste

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Le Gouvernement met en place un cadre juridique précis qui lui permet de créer des structures efficaces de gestion des catastrophes.

En août 2011, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident a présenté au Vice-Premier Ministre un rapport de synthèse établi par le Groupe de travail des Nations Unies chargé de la gestion des catastrophes, qui propose des solutions institutionnelles et juridiques adaptées à la situation du Timor-Leste. Ce rapport a été élaboré sur la base des recommandations formulées par les participants à l'atelier tenu par l'ensemble du Gouvernement en décembre 2010. À la fin de l'exercice considéré, le rapport était entre les mains du Vice-Premier Ministre pour examen.

Le Gouvernement élabore et met à jour des plans d'urgence nationaux, qui s'harmonisent avec ceux des organismes humanitaires internationaux.

En décembre 2011, la MINUT a organisé un atelier interorganisations d'information sur la planification des interventions d'urgence, auquel ont participé des représentants du Gouvernement (Ministère de la solidarité sociale, police, armée, centre national d'intervention en cas de catastrophe, Direction nationale de la gestion des catastrophes, services de protection civile et Ministère de l'éducation), des ONG et des organismes du système des Nations Unies. Au vu des résultats, la MINUT a établi un projet, qui a été adopté en juin 2012 et est actuellement traduit en portugais et en tetum à l'intention du Gouvernement. Ce dernier a participé à l'élaboration du plan d'urgence interorganisations et en tient les rênes.

En cas de crise, le Gouvernement est en mesure de coordonner les interventions et de fournir une assistance humanitaire aux populations touchées.

Objectif atteint. Il n'y a pas eu de catastrophe majeure pendant l'exercice considéré, mais la capacité d'intervention du Gouvernement a été renforcée grâce à la participation des autorités nationales compétentes (Ministère de la solidarité sociale, police, armée, centre national d'intervention en cas de catastrophe, Direction nationale de la gestion des catastrophes, services de protection civile et Ministère de l'éducation) à l'élaboration du plan d'urgence interorganisations.

Produits prévus

Produit(s)

exécuté(s) :

oui/non

ou nombre

Observations

En coordination avec le PNUD et l'Organisation internationale pour les migrations, fourniture d'un appui au Gouvernement, en particulier à la Direction nationale de la gestion des catastrophes, afin de renforcer ses capacités d'intervention en cas de catastrophe

Oui La MINUT a aidé le Gouvernement du Timor-Leste, en particulier la Direction nationale de la gestion des catastrophes, dans ses activités de planification et de préparation en assurant la coordination de l'établissement du plan d'urgence interorganisations.

Coordination de l'élaboration du plan d'urgence du Comité directeur interorganisations concernant l'intervention internationale en cas de catastrophe et sa coordination	Le PNUD et la Direction nationale de la gestion des catastrophes ont uni leurs efforts et lancé un projet de renforcement de la gestion des risques liés aux catastrophes au Timor-Leste, qui sera mis en œuvre entre 2011 et 2013. Oui Le plan d'urgence interorganisations a été établi par la MINUT avant d'être adopté par l'équipe de pays pour l'action humanitaire en juin 2012.
Fourniture d'un appui dans le domaine de l'information pour sensibiliser les collectivités et la société civile aux systèmes d'intervention en cas de catastrophe grâce à 2 articles, 8 000 affiches, 2 500 prospectus et 6 manifestations de sensibilisation au niveau local	Non Conformément à la stratégie de communication pour la transition, ce domaine n'a pas été prioritaire durant l'exercice considéré. L'organisme chef de file en la matière était le Ministère de la solidarité sociale. La MINUT a participé à l'élaboration de 2 messages radio d'intérêt public sur la préparation à la saison des pluies, comme le Ministère le lui avait demandé.

Composante 4 : appui

39. Au cours de l'exercice considéré, dans le cadre de la composante appui, des services efficaces et économiques ont été fournis à la Mission dans les domaines de la logistique et de la sécurité pour l'aider à s'acquitter de son mandat : exécution des produits prévus, amélioration des services et obtention de gains d'efficacité. Un appui a été fourni à environ 33 observateurs militaires, 721 membres de la Police des Nations Unies, 489 membres d'unités de police constituées, ainsi qu'à 384 fonctionnaires internationaux (4 occupant des emplois de temporaire), 879 agents recrutés sur le plan national (3 occupant des emplois de temporaire) et 237 Volontaires des Nations Unies. Tous les domaines de l'appui ont été couverts : programmes de déontologie et de discipline, ainsi que de sensibilisation au VIH/sida, administration du personnel, soins médicaux, renforcement des capacités, entretien et construction de bâtiments à usage de bureaux ou de logements, technologies de l'information et des communications, transports terrestres et aériens – avec moyens de recherche et de sauvetage 24 heures sur 24 et d'évacuation sanitaire aérienne –, opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement, et fourniture de services de sécurité dans toute la zone de la Mission.

40. Un appui logistique a également été fourni durant les élections présidentielle et parlementaires tenues en 2012.

Réalisation escomptée 4.1 : Appui efficace et rationnel à la Mission dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
Application intégrale des normes minimales de sécurité opérationnelle	Objectif atteint. La MINUT a appliqué intégralement les normes minimales de sécurité opérationnelle durant l'exercice considéré. Le système global de télécommunications, y compris le système de

communication d'urgence, le dispositif de gestion des crises, le matériel médical, le dispositif d'intervention en cas d'urgence médicale, le mécanisme d'évacuation sanitaire, les systèmes d'alimentation électrique de secours et les systèmes d'approvisionnement en nourriture et en eau ont été mis en place dans l'ensemble de la Mission.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> <i>Observations</i>
------------------------	--

Amélioration des services

Mise en œuvre des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile pour tous les fonctionnaires de la MINUT remplissant les conditions requises (personnel civil recruté sur le plan international, Volontaires des Nations Unies, membres de la Police des Nations Unies et observateurs militaires des Nations Unies), afin que tous les membres du personnel privilégient un domicile qui soit totalement conforme à ces normes

Oui Les séances d'information et les documents d'orientation distribués à tous les membres du personnel à leur arrivée ont fourni à ces derniers des directives et des instructions sur le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile. Toutes les demandes d'inspection du domicile et de vérification du respect des normes ont été traitées comme suit :

Observateurs militaires – 7;

Personnel recruté sur le plan international – 25;

Volontaires des Nations Unies – 82;

Police des Nations Unies – 60.

Mise en œuvre de programmes et de mesures écologiques (réglage des climatiseurs à des températures raisonnables dans les bureaux; extinction des lumières, de la climatisation et d'autres appareils électriques après le travail; impression recto verso; et recyclage du papier et du plastique)

Oui Mise en œuvre de programmes écologiques, y compris :

Tri des déchets sur place afin de réduire, réutiliser et recycler les bouteilles en plastique, les cannettes et les bouteilles en verre;

Contrôle de la consommation de carburant grâce à l'instauration des dimanches sans voiture, à l'arrêt du moteur lorsque la voiture ne roule pas, au réglage des climatiseurs sur 24 °C et à l'extinction des lumières et des ordinateurs;

Transfert et échange de « connaissances vertes » en coordonnant les initiatives vertes au sein de l'équipe de pays des Nations Unies et en proposant au personnel des formations sur les emplois verts et les compétences dans ce domaine;

Retrait des sacs en plastique de la cellule d'économat et de la cafétéria, achat de papier recyclé pour les photocopies et impressions par défaut en recto verso

Mise sur pied d'un groupe de travail chargé de préparer la liquidation de la Mission, pour donner aux responsables de la Mission des conseils relatifs aux opérations de liquidation

Contingents, personnel de police et personnel civil

Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif d'environ 1 314 militaires et policiers, dont 34 observateurs militaires, 790 policiers des Nations Unies et 490 membres d'unités de police constituées

Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome pour les unités de police constituées

Entreposage et distribution, chaque mois, de 41 tonnes de rations alimentaires, soit 24 000 rations de combat et 172 500 litres (115 000 bouteilles) d'eau, destinés aux membres des unités de police constituées (y compris des sections) stationnées en 6 lieux différents

Pour promouvoir les initiatives de recyclage dans le pays, la Mission a participé à la collecte du papier déchiqueté qu'une ONG recycle en briquettes utilisées comme bois de chauffage.

Des enquêtes de référence ont aussi été menées pour évaluer les conditions environnementales des sites occupés par la MINUT en vue de la réduction progressive des effectifs et de la liquidation de la Mission.

Oui Le groupe de travail chargé de préparer la liquidation de la Mission a été mis sur pied.

Oui Déploiement, relève et rapatriement d'environ 33 observateurs militaires, 721 policiers des Nations Unies et 489 membres d'unités de police constituées. Le taux d'occupation des postes est inférieur aux prévisions en raison d'un taux de vacance de postes supérieur aux prévisions pour ce qui est des observateurs militaires et des membres de la Police des Nations Unies.

Oui 4 inspections de vérification du matériel appartenant aux contingents ont été conduites, qui ont donné lieu à l'établissement de rapports, et le Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord a tenu une réunion.

Oui Entreposage et distribution de 32,5 tonnes de rations alimentaires par mois
14 450 rations de combat
134 092 litres (89 395 bouteilles) d'eau pour les membres des unités de police constituées stationnées sur 4 sites

La sous-utilisation des crédits prévus au titre des rations de combat s'explique par la liquidation administrative anticipée de la Mission et par le fait que les unités de police constituées ont consommé les stocks.

Les sections ont été déployées en moins de lieux que prévu, car 4 sections d'unités de police constituées ont été déployées en dehors du quartier général, dont elles ont reçu l'appui.

Administration des contrats d'un effectif moyen de 1 600 civils (17 occupant des emplois de temporaire), dont 421 fonctionnaires internationaux, 1 011 agents recrutés sur le plan national (dont 86 administrateurs) et 211 Volontaires des Nations Unies

Mise en œuvre d'un programme sur la déontologie et la discipline à l'intention de l'ensemble du personnel militaire, civil et policier, qui comprend des activités de formation, de prévention et de contrôle et l'application de mesures disciplinaires

Installations et infrastructures

Entretien et réparation de 6 camps d'unités de police constituées et d'observateurs militaires, de 56 locaux de la Police des Nations Unies et de 17 centres accueillant du personnel civil répartis sur 80 sites

Oui Administration des contrats d'un effectif moyen de 1 500 civils, dont 384 fonctionnaires internationaux (4 occupant des emplois de temporaire), 879 agents recrutés sur le plan national (66 administrateurs et 3 occupant des emplois de temporaire) et 237 Volontaires des Nations Unies

Le nombre d'agents recrutés sur le plan national est inférieur aux prévisions en raison d'un taux de vacance de postes plus élevé que prévu.

Le nombre de Volontaires des Nations Unies est plus élevé que prévu, car il a fallu recruter 68 Volontaires supplémentaires pour appuyer les élections entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2012.

Oui La Mission a mené des activités de formation à l'intention de 856 nouveaux membres du personnel, parmi lesquels des observateurs militaires, des policiers des Nations Unies, des membres d'unités de police constituées et du personnel civil. Les allégations de faute professionnelle formulées contre des membres du personnel de la MINUT ont été traitées et celles dont le bien-fondé a été établi ont été renvoyées pour que des mesures administratives ou disciplinaires soient prises.

Oui Des services d'entretien et de réparation ont été fournis dans 3 camps d'unités de police constituées et 47 locaux de la Police des Nations Unies, 8 postes de police frontaliers, 17 centres accueillant du personnel civil et 24 bureaux électoraux répartis sur 98 sites.

Le nombre de camps d'unités de police constituées ayant fait l'objet de services d'entretien est inférieur aux prévisions en raison du retour, dans les camps principaux, d'unités de police constituées du quartier général de Viqueque, du sous-district d'Uatolari et d'Ermera.

Le nombre de locaux de la police qui ont fait l'objet de services d'entretien est inférieur aux prévisions en raison de la fermeture de postes de police sur 9 sites (Taci Tolu, Bebonuk, Bidau, marché Lama, Université Orientale, marché Becora, marché Trans, résidences présidentielles 1 et 2).

	Le nombre de sites ayant fait l'objet de services d'entretien est plus élevé que prévu en raison des 24 bureaux électoraux nécessaires pour appuyer les élections.
Services d'assainissement pour tous les locaux, y compris l'évacuation des eaux usées et la collecte et l'élimination des déchets	Oui Des services d'assainissement ont été fournis dans tous les locaux.
Exploitation et entretien de 2 stations de traitement des eaux usées sur 2 sites	Oui 2 stations de traitement des eaux usées ont été utilisées et entretenues aux casernes d'Obrigado 1 et 2 du quartier général de la MINUT.
Exploitation et entretien de 154 groupes électrogènes appartenant aux Nations Unies et de 20 groupes électrogènes appartenant aux contingents répartis sur 80 sites	Oui La Mission a utilisé et entretenu 118 groupes électrogènes appartenant aux Nations Unies et 23 groupes électrogènes appartenant aux contingents sur 58 sites. Le nombre de groupes électrogènes appartenant aux Nations Unies et le nombre de sites sont inférieurs aux prévisions, car des groupes électrogènes ont été enlevés des postes de police fermés. Le nombre de groupes électrogènes appartenant aux contingents est supérieur aux prévisions, car les unités de police constituées ont utilisé plus de groupes électrogènes que prévu.
Entreposage et distribution de 4,1 millions de litres de carburant, d'huile et de lubrifiant pour les groupes électrogènes	Oui 3,7 millions de litres ont été distribués. Cet écart tient au fait qu'un nombre moins élevé que prévu de groupes électrogènes appartenant aux Nations Unies ont été utilisés en raison de la fermeture de 9 postes et sites occupés par la police.
Entretien et réparation de 1 aérodrome à Dili	Oui 1 aérodrome a fait l'objet de services d'entretien.
Entretien de 69 héliports situés sur 69 sites et de 1 piste d'atterrissage située dans une zone relevant des autorités du Timor-Leste	Oui Des services d'entretien ont été effectués sur 69 héliports et 1 piste d'atterrissage sur 69 sites. En outre, des services d'entretien ont été effectués sur 29 héliports dans le cadre de l'appui à l'élection présidentielle (y compris pour le deuxième tour) et des préparatifs des élections parlementaires.
Transports terrestres	
Utilisation et entretien de 826 véhicules appartenant aux Nations Unies (dont 6 remorques et 1 lot de matériel de servitude au sol pour les aérodromes) dans 5 ateliers (1 à Dili et 4 en province)	Oui 861 véhicules ont été utilisés et entretenus (dont 6 remorques et 3 lots de matériel de servitude au sol pour les aérodromes) dans 5 ateliers (1 à Dili et 4 en province). Cet écart s'explique par un nombre de véhicules passés par profits et pertes moins élevé que prévu.

Distribution de 1,975 million de litres de carburant, d'huile et de lubrifiant destinés aux véhicules de transport terrestre

Prestation d'un service de navette quotidien, 6 jours par semaine, pour un effectif moyen de 300 membres du personnel des Nations Unies par jour, entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail dans la zone de la Mission

Organisation, à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission autorisé à conduire des véhicules appartenant aux Nations Unies, d'une campagne annuelle visant à sensibiliser les conducteurs à la sécurité routière

Transports aériens

Exploitation et entretien de 2 avions et de 4 hélicoptères dans la zone de la Mission, à l'aéroport de Dili, notamment conduite d'opérations de recherche et de sauvetage ainsi que d'évacuation sanitaire aérienne

Oui Stockage et distribution de 1,6 million de litres de diesel. Cet écart s'explique par l'organisation de la journée sans voiture, la réduction du temps de marche au ralenti des véhicules, l'utilisation d'autobus pour les déplacements en groupe de personnel et une meilleure gestion des véhicules.

Oui Prestation d'un service de navette quotidien, 5 jours par semaine, pour un effectif moyen de 276 membres du personnel des Nations Unies

Le nombre de membres du personnel concernés est moins élevé que prévu en raison d'un taux d'occupation des postes global inférieur aux prévisions.

Le service de navette a été ramené à 5 jours, car un service de taxis a été proposé pendant le week-end en fonction des besoins, peu de membres du personnel utilisant le service de navette pendant le week-end.

Un service de taxis a été mis à la disposition de quelque 216 membres du personnel d'appui après les heures de bureau ainsi que les week-ends et les jours fériés.

Oui La campagne annuelle de sensibilisation des conducteurs à la sécurité routière a eu lieu en décembre 2011.

Oui Exploitation et entretien de 2 avions. Ce nombre a été réduit à 1 pendant le premier mois de la période à l'examen.

La réduction du nombre d'avions s'explique par la faillite de la compagnie d'affrètement de 2 avions et l'expiration, le 22 juillet 2011, du contrat d'affrètement de longue durée.

Par la suite, au cours de la période à l'examen, la Mission a entretenu un avion HS-125 prêté temporairement par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo puis un B-1900D en provenance de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Exploitation et entretien de 4 hélicoptères dans la zone de la Mission, à l'aéroport de Dili, et

Distribution de 1,39 million de litres de carburant d'aviation

conduite d'opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation sanitaire aérienne

Oui Distribution de 1,05 million de litres de carburant d'aviation

La quantité de carburant utilisée a été inférieure aux prévisions car le nombre d'heures de vol effectif a été inférieur aux prévisions, à savoir 312,47 heures pour les avions au lieu de 830 et 1 416,42 heures pour les hélicoptères au lieu de 1 550. Cela s'explique par une flotte d'avions réduite et par la décision du Gouvernement de repousser les élections parlementaires de juin à juillet 2012, ce qui a diminué le nombre des activités d'appui aérien.

Communications

Exploitation et entretien d'un réseau composé de 1 station terrienne de télécommunication par satellite principale à Dili, reliée à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), au Siège de l'ONU à New York et à 13 sites reculés dans la zone de la Mission, et de 42 liaisons hertziennes, qui permet d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données

Oui Exploitation et entretien de 1 station terrienne de télécommunication par satellite principale à Dili reliée à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), au Siège de l'ONU à New York et à 13 sites reculés dans la zone de la Mission, et de 42 liaisons hertziennes

Exploitation et entretien d'un réseau de communications radio bidirectionnel à très haute fréquence (VHF) et à haute fréquence (HF), composé de 86 répéteurs (VHF), de 106 stations fixes (VHF), de 67 stations fixes (HF), de 1 137 radios mobiles (VHF) et de 445 radios mobiles (HF) et postes de radio portatifs

Oui Exploitation et entretien de 1 réseau de communications radio bidirectionnel VHF et HF composé de 86 répéteurs VHF, 106 stations fixes VHF, 67 stations fixes HF, 1 137 radios mobiles, 445 radios mobiles VHF et de 445 radios mobiles et postes de radio portatifs HF

Exploitation et entretien d'un réseau téléphonique permettant de transférer automatiquement les appels dans toute la zone de la Mission (quelque 1 500 postes téléphoniques)

Oui Exploitation et entretien de 1 réseau téléphonique regroupant 1 958 lignes
Les dépenses ont été plus élevées que prévu car 24 bureaux électoraux supplémentaires ont été ouverts pour les élections présidentielle et électorales de 2012.

Exploitation et entretien de 1 système mobile de télécommunication déployable

Oui Exploitation et entretien de 1 système mobile de télécommunication déployable

Exploitation et entretien de 1 installation de production radiophonique

Oui Exploitation et entretien de 1 installation de production radiophonique

Informatique

Gestion de réseaux locaux, de 84 serveurs, 1 637 ordinateurs de bureau, 511 ordinateurs portatifs, 337 imprimantes et 95 expéditeurs numériques et

Oui Gestion de 5 réseaux locaux et longue portée, 61 serveurs, 1 869 ordinateurs de bureau, 572 ordinateurs portatifs, 337 imprimantes et

scanneurs répartis sur différents sites dans la zone de la Mission, qui sont reliés entre eux et connectés au réseau longue portée de l'ONU ainsi qu'à Internet

Gestion de 5 réseaux sans fil

Gestion de quelque 2 500 comptes utilisateur et 2 500 comptes de messagerie électronique

Santé

Exploitation et entretien de 1 unité médicale de niveau I+ sur 1 site et de 8 dispensaires sur 5 sites (4 dans les régions de Suai, Maliana, Baccau et Oecussi, 1 à Dili et 3 pour les unités de police constituées) pour l'ensemble du personnel de la Mission et d'autres organismes des Nations Unies

Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne dans toute la zone de la Mission pour l'ensemble du personnel des Nations Unies, permettant notamment l'évacuation vers des hôpitaux de niveau III sur 2 sites

Exploitation et entretien d'installations nécessaires aux services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH destinés à l'ensemble du personnel de la Mission

Programme de sensibilisation au VIH, y compris sous forme de sensibilisation par les pairs, pour tout le personnel de la Mission

95 expéditeurs numériques et scanneurs

Les dépenses effectives relatives aux serveurs ont été inférieures grâce à la virtualisation.

Oui Gestion de 5 réseaux sans fil

Oui Gestion d'un domaine comptant 2 683 comptes utilisateur et 2 683 comptes de messagerie électronique. Les comptes supplémentaires ont été créés pour les équipes électorales.

Oui 1 unité médicale de niveau I+ située à Dili et 8 dispensaires situés à Dili et dans les régions ont permis d'assurer des soins de santé pour tout le personnel des Nations Unies, conformément aux prévisions.

Oui Des évacuations sanitaires urgentes et non urgentes par voies terrestre et aérienne ont été organisées pour l'ensemble du personnel des Nations Unies dans toute la zone de la Mission, des différents districts vers Dili et de Dili vers des unités médicales de niveau III à Darwin.

Oui Exploitation et entretien de 1 centre de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH à Dili et de 7 centres mobiles dans les régions. 136 sessions de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels ont été organisées.

En outre, 2 campagnes de sensibilisation ont été menées pour encourager les membres du personnel à être plus nombreux à utiliser les services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels.

Oui Un programme de sensibilisation au VIH a été mis en œuvre, comprenant 2 campagnes de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels, 7 films, la participation à la Journée mondiale de lutte contre le sida et 35 séances de formation.

1 188 membres du personnel (272 femmes et 916 hommes) ont suivi la formation obligatoire sur le VIH/sida. 71 membres du personnel ont participé à des sessions supplémentaires.

Sécurité

Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission

Oui Tous les sites de la Mission à usage de bureaux ont été inspectés pour s'assurer de leur conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle, et des agents de sécurité contractuels ont été engagés. 20 sites à usage de bureaux, comprenant 88 postes de sécurité au total, ont été surveillés.

Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de la Mission et des hautes personnalités en visite

Oui Une protection rapprochée a été assurée au Chef de la Mission, aux visiteurs et aux personnalités. Des services de liaison pour la sécurité des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général ont également été fournis.

Évaluation de la sécurité des sites situés dans la zone de la Mission, et notamment inspection préalable à l'emménagement de tous les domiciles choisis par les membres du personnel de la Mission

Oui Toutes les résidences individuelles remplissaient les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile.

Organisation de séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence destinées à l'ensemble du personnel de la Mission

Oui 8 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence ont été organisées à l'intention de 120 membres du personnel de la Mission.

Formation en matière de sécurité et organisation d'exercices de base de lutte contre les incendies à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la Mission

Oui 75 formations en matière de sécurité et 17 exercices de base de lutte contre les incendies ont été organisés pour tous les nouveaux membres du personnel de la Mission.

Contrôle des mouvements

Déploiement, relève et rapatriement de 490 membres des unités de police constituées autorisées, de 34 observateurs militaires et de 790 membres de la Police des Nations Unies

Oui Déploiement, relève et rapatriement de 489 membres des unités de police constituées autorisées, de 33 observateurs militaires et de 721 membres de la Police des Nations Unies

Mouvements de personnel et de marchandises dans la zone de la Mission

Oui Mouvements de 17 378 membres du personnel par transports aériens et de 174 171 kg de fret par transports aériens, maritimes et fluviaux et terrestres dans la zone de la Mission

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	1 670,3	1 651,2	19,1	1,1
Contingents	—	—	—	—
Police des Nations Unies	38 499,6	33 869,3	4 630,3	12,0
Unités de police constituées	15 679,5	15 534,7	144,8	0,9
Total partiel	55 849,4	51 055,2	4 794,2	8,6
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	68 262,6	74 175,4	(5 912,8)	(8,7)
Personnel recruté sur le plan national	9 899,0	11 571,5	(1 672,5)	(16,9)
Volontaires des Nations Unies	10 262,4	12 085,4	(1 823,0)	(17,8)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 838,1	821,6	1 016,5	55,3
Total partiel	90 262,1	98 653,9	(8 391,8)	(9,3)
Dépenses opérationnelles				
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Consultants	383,3	338,9	44,4	11,6
Voyages	4 803,7	3 330,5	1 473,2	30,7
Installations et infrastructures	11 402,8	10 586,3	816,5	7,2
Transports terrestres	2 178,8	2 621,9	(443,1)	(20,3)
Transports aériens	20 452,4	16 840,7	3 611,7	17,7
Transports maritimes ou fluviaux	—	—	—	—
Communications	4 105,2	3 277,7	827,5	20,2
Informatique	2 732,6	2 423,3	309,3	11,3
Santé	1 081,1	892,9	188,2	17,4
Matériel spécial	233,2	236,0	(2,8)	(1,2)
Fournitures, services et matériel divers	2 592,9	2 062,9	530,0	20,4
Projets à effet rapide	—	—	—	—
Total partiel	49 966,0	42 611,1	7 354,9	14,7
Total brut	196 077,5	192 320,2	3 757,3	1,9
Recettes provenant des contributions du personnel	9 174,0	9 005,6	168,4	1,8
Total net	186 903,5	183 314,6	3 588,9	1,9
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	196 077,5	192 320,2	3 757,3	1,9

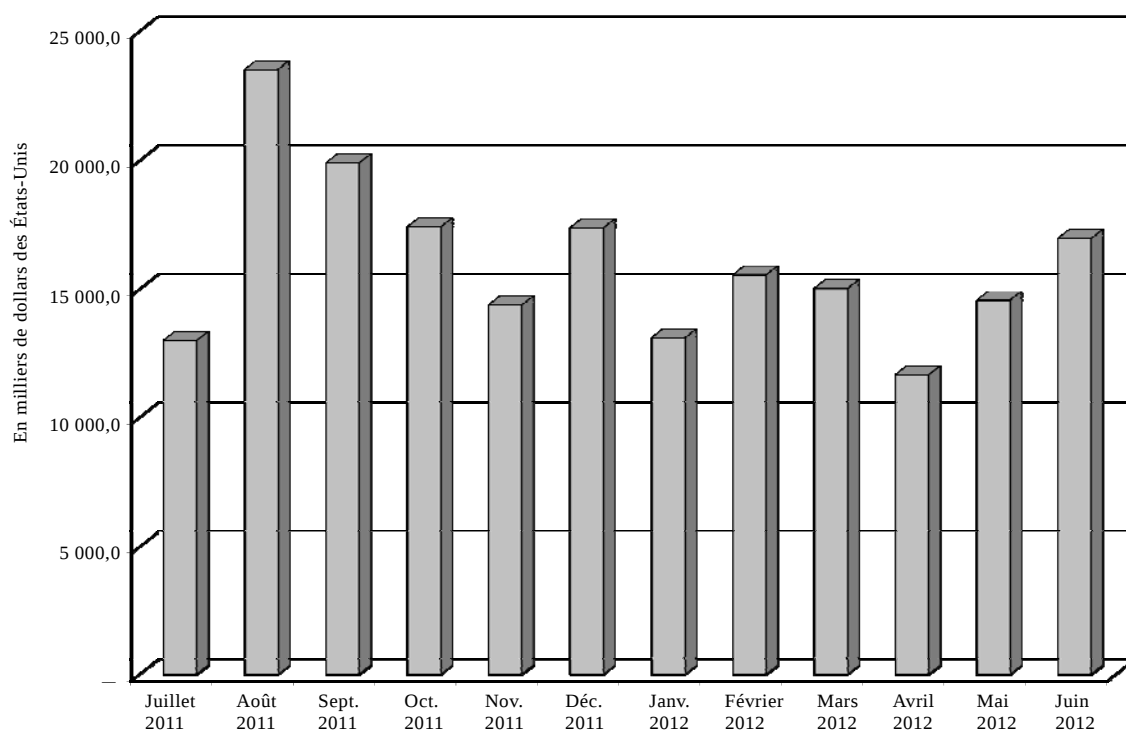
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Réaffectations		
	Répartition initiale du montant approuvé	Montants réaffectés	Répartition révisée
I. Militaires et personnel de police	55 850	(3 188)	52 662
II. Personnel civil	90 262	9 448	99 710
III. Dépenses opérationnelles	49 966	(6 260)	43 706
Total	196 078	–	196 078
Pourcentage de réaffectations			4,8

41. Au cours de la période à l'examen, des fonds prévus à l'origine pour les dépenses au titre des militaires et du personnel de police et les dépenses opérationnelles ont été réaffectés pour compenser : a) des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel recruté sur le plan international s'expliquant par un taux de vacance inférieur et un coefficient d'ajustement supérieur à ceux qui avaient été budgétisés; et b) des dépenses supérieures aux prévisions au titre du personnel recruté sur le plan national en raison de la révision du barème des traitements et d'une opération de classement des postes.

C. Évolution des dépenses mensuelles



42. Pendant la période à l'examen, le dépassement des crédits en août et en septembre 2011 s'explique par l'engagement de dépenses pour la location et l'exploitation d'aéronefs, les remboursements aux gouvernements au titre des unités de police constituées, du matériel majeur et du soutien logistique autonome, les frais d'entretien, l'achat de rations alimentaires et les contrats d'approvisionnement en carburant.

D. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	251,7
Recettes diverses ou accessoires	192,6
Ajustements sur exercices antérieurs	—
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	1 624,7
Total	2 069,0

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Observations militaires	—
Contingents	—
Unités de police constituées	3 201,4
Total partiel	3 201,4
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	1 033,0
Communications	453,6
Santé	160,5
Matériel spécial	236,0
Total partiel	1 883,1
Total	5 084,5

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,0	25 août 2006	25 août 2006
Usage opérationnel intensif	0,0	25 août 2006	25 août 2006
Actes d'hostilité ou abandon forcé	0,6	25 août 2006	25 août 2006
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,5 à 4,5		

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission ^a	5 191,7
Contributions volontaires en nature	—
Total	5 191,7

^a Comprend la valeur locative annuelle des locaux mis à la disposition de la MINUT par le Gouvernement dans les 13 districts du Timor-Leste.

IV. Analyse des écarts

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	4 630,3	12,0 %

43. La sous-utilisation des crédits est due essentiellement à un taux de vacance de postes de 8,7 % compte tenu du calendrier de rotation des contingents convenu entre les pays fournisseurs et le Département des opérations de maintien de la paix, alors que le budget prévoyait un taux de 0 %. Par ailleurs, les frais de voyage pour le déploiement, la rotation et le rapatriement ont été inférieurs aux prévisions puisque qu'un plus grand nombre de policiers ont été déployés à partir de pays où le coût des billets d'avion est inférieur et que, dans la mesure du possible, ils ont voyagé sur les vols affrétés pour les unités de police constituées. Enfin, il n'y a pas eu de demande d'indemnisation pour décès ou pour invalidité.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	144,8	0,9 %

44. Les dépenses ont été inférieures aux prévisions pour deux raisons principales : a) une partie de l'équipement déployé appartenant aux unités de police constituées n'était pas complètement opérationnelle et les dépenses s'y rapportant ont été inférieures aux prévisions; b) l'une des unités de police constituées possédant un système de purification de l'eau, les achats d'eau en bouteille ont été inférieurs aux prévisions. Les économies réalisées sont partiellement annulées par un dépassement des crédits au titre des voyages, de la rotation et du rapatriement des unités de police constituées, car l'impossibilité d'utiliser des vols commerciaux pour le transport de troupes, d'armes et de munitions a obligé à affréter des avions spéciaux.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(5 912,8)	(8,7 %)

45. Les dépenses ont été supérieures aux prévisions pour deux raisons principales : un taux de vacance effectif moyen de 9,7 % au lieu des 15 % pris en compte dans le budget et une augmentation du coefficient d'ajustement de 45,5 % à 54,5 % en moyenne. Cette augmentation globale a été en partie compensée par une baisse des charges au titre des contributions du personnel en application de la décision de la Commission de la fonction publique internationale, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/235, de réduire les contributions du personnel de 15 % à compter du 1^{er} janvier 2012.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(1 672,5)	(16,9 %)

46. L'augmentation des dépenses s'explique par : a) un reclassement de 245 postes de fonctionnaires recrutés sur le plan national dans le cadre d'une opération de classement réalisée au cours de l'exercice 2010/11, après l'établissement du budget; b) une augmentation des traitements de 2,1 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 2,7 % pour les agents des services généraux à compter de

février 2011, qui a été promulguée en octobre 2011; et c) des dépenses communes de personnel effectives supérieures aux prévisions à la suite de l'augmentation des montants versés au titre de l'indemnité pour charges de famille, des contributions à la Caisse des pensions et de l'assurance médicale.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	(1 823,0)	(17,8 %)

47. Le dépassement des crédits s'explique par : a) des dépenses supplémentaires liées à 68 Volontaires des Nations Unies venus appuyer l'organisation des élections entre le 1^{er} janvier et le 30 juillet 2012; et b) les dépenses relatives aux mesures de sécurité résidentielle pour les Volontaires des Nations Unies et comptabilisées sous cette catégorie de dépenses alors que les ressources inscrites au budget figuraient sous la catégorie Installations et infrastructures, au titre des services de sécurité.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 016,5	55,3 %

48. La sous-utilisation des crédits tient aux raisons suivantes : a) un taux de vacance effectif de 43 % au lieu des 15 % prévus au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté sur le plan international et de 70 % au lieu des 11 % prévus au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté sur le plan national; et b) l'inscription du montant des traitements du personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté sur le plan international et national de juillet à décembre 2011 à la rubrique Traitements du personnel recruté sur le plan international et national alors qu'il apparaissait sous la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) dans le projet de budget.

	<i>Écart</i>	
Consultants	44,6	11,6 %

49. Les dépenses ont été inférieures aux prévisions essentiellement parce que la préférence a été donnée aux formateurs internes plutôt qu'aux consultants extérieurs.

	<i>Écart</i>	
Voyages	1 473,2	30,7 %

50. L'existence d'un solde inutilisé est principalement due au fait que les formations ont été dispensées en interne alors que le budget prévoyait des formations à l'extérieur; au recours à des possibilités de formation dans la zone de la Mission, ce qui a réduit les frais de transport; ainsi qu'à un suivi attentif des voyages autres qu'à des fins de formation en dehors de la zone de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	816,5	7,2 %

51. La sous-utilisation des crédits s'explique par : a) des dépenses effectives au titre des services d'entretien inférieures aux prévisions à la suite du passage à l'utilisation « à la carte » des services de nettoyage, de ramassage des ordures et de tonte de pelouse alors que le budget se basait sur les coûts fixes inhérents à un contrat; b) des frais de location moindres à la suite du transfert du bureau de Darwin; c) une réduction des dépenses au titre du matériel d'entretien car les bâtiments du quartier général de la Mission et du Centre de services régional ne nécessitent pas autant de travaux de réparation et de rénovation; d) les dépenses relatives aux mesures de sécurité applicables au domicile du personnel recruté au plan international et aux Volontaires des Nations Unies, qui étaient budgétisées au titre des services de sécurité mais qui ont été inscrites à la rubrique Personnel civil; et e) des dépenses inférieures au titre des articles de papeterie et des fournitures de bureau grâce à une meilleure gestion et un meilleur suivi des stocks. Ces économies ont été en partie annulées par : a) un dépassement des crédits au titre du carburant (les prévisions se fondaient sur un prix au litre de 0,82 dollar alors que le prix effectif a été de 1,03 dollar); et b) un dépassement des crédits pour l'achat de pièces détachées de groupes électrogènes, notamment parce que la fréquence des coupures d'électricité rend les groupes de secours indispensables.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	(443,1)	(20,3 %)

52. Les dépenses ont été supérieures au budget pour les raisons suivantes : a) un dépassement des crédits au titre du carburant (les prévisions se fondaient sur un prix au litre de 0,82 dollar alors que le prix effectif a été de 1,03 dollar); et b) l'achat de pièces détachées supplémentaires pour l'entretien sur place du parc de véhicules. Les dépassements de crédit ont été en partie compensés par : a) l'absence de dépenses pour la location de matériel de génie; et b) des dépenses inférieures aux prévisions au titre des réparations de carrosserie pour les véhicules lourds.

	<i>Écart</i>	
Transports aériens	3 611,7	17,7 %

53. L'existence d'un solde inutilisé s'explique de la manière suivante : a) des dépenses nulles pour le retrait, le déploiement et la peinture des trois hélicoptères, car les contrats avec les affréteurs actuels ont été renouvelés; et b) des changements dans la composition de la flotte d'avions suite à l'expiration du contrat d'affrètement de deux appareils en juillet 2011 et le remplacement d'un avion dans le cadre d'arrangements avec d'autres missions.

	<i>Écart</i>	
Communications	827,5	20,2 %

54. Les dépenses ont été inférieures aux prévisions pour les raisons suivantes : a) l'annulation de l'achat de stations de radio fixes, de radios mobiles et de

répéteurs provenant de la MINUAD et l'acquisition de téléphones portables meilleur marché; b) la réduction du volume des communications par satellite, ce qui a permis de faire des économies sur les frais de location d'un répéteur; c) des retards dans le déploiement et le départ du personnel contractuel international chargé des services d'appui aux communications et le fait que seuls 16 membres du personnel contractuel ont fait valoir leur droit à congés au lieu des 30 prévus; d) le transfert de la MINURCAT de pièces détachées dont l'achat était prévu; et e) des dépenses inférieures au titre des services d'information.

	<i>Écart</i>	
Informatique	309,3	11,3 %

55. L'existence d'un solde inutilisé s'explique de la manière suivante : a) seulement 6 membres du personnel contractuel sont partis au lieu des 15 prévus au budget, et le nombre de membres du personnel contractuel ayant fait valoir leur droit à congés a également été inférieur aux prévisions; et b) le nombre d'ordinateurs de bureau et d'ordinateurs portables effectivement utilisés a été inférieur aux prévisions, ce qui a permis de réduire les dépenses au titre des licences.

	<i>Écart</i>	
Santé	188,2	17,4 %

56. La sous-utilisation des crédits s'explique par une consommation de fournitures médicales inférieure aux prévisions car le nombre de personnes à charge ayant eu effectivement besoin de services médicaux était inférieur aux estimations faites à la suite du changement de statut de la Mission de lieu d'affectation famille non autorisée à lieu d'affectation famille autorisée.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	530,0	20,4 %

57. Les dépenses ont été inférieures aux prévisions pour les raisons suivantes : a) le matériel existant (matériel d'emballage de produits dangereux, tondeuses à gazon et pulvérisateurs, notamment) n'a pas été remplacé; b) la publication d'annonces dans les journaux a coûté moins cher que prévu; c) les frais de formation ont été inférieurs grâce au recours aux capacités internes dans le cadre du programme de renforcement des capacités; et d) des frais de fret inférieurs s'expliquant par la prolongation des rotations prévues de la Police des Nations Unies à la suite du changement de la date des élections nationales.

V. Situation de la trésorerie de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste au 31 octobre 2012

58. Comme on le voit dans le tableau 1 ci-après, le solde de trésorerie du compte spécial de la MINUT au 31 octobre 2012 s'élevait à 29 251 800 dollars et le montant des liquidités nécessaires pour faire face aux obligations de la Mission à la même

date s'élevait à 38 811 900 dollars, ce qui représente un déficit de trésorerie de 9 560 100 dollars.

59. On voit également dans le tableau 1 que le montant total des sommes dues aux États Membres au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012 s'élevait à 5 826 300 dollars et comprenait un solde inutilisé de 3 757 300 dollars et des recettes diverses d'un montant de 2 069 000 dollars.

60. En conséquence, le déficit net de trésorerie au 31 octobre 2012, d'un montant de 9 560 100 dollars, ne permettra pas de restituer aux États Membres les sommes qui leur sont dues au titre de l'exercice 2011/12.

Tableau 1

Situation financière au 31 octobre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
I. Liquidités	29 251,8
II. Besoins de trésorerie (passif)	
Contributions et autres paiements reçus d'avance	7 495,8
États Membres – soldes créditeurs	5 031,9
Engagements non réglés, y compris de l'exercice précédent	24 570,4
Soldes créditeurs interfonds et autres éléments de passif	1 713,8
Total partiel	38 811,9
III. Montant net disponible (I – II)	(9 560,1)
IV. Montants dus aux États Membres au titre de l'exercice ayant pris fin au 30 juin 2012	
a) Solde inutilisé	3 757,3
b) Recettes diverses	
Intérêts créditeurs	251,7
Recettes diverses ou accessoires	192,6
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	1 624,7
Total partiel, recettes diverses	2 069,0
Total des montants dus aux États Membres pour l'exercice 2011/12 (a + b)	5 826,3
V. Déficit de trésorerie (III – IV)	(15 386,4)

61. Au vu de la situation de la trésorerie de la Mission et du montant de ses engagements (38 811 900 dollars) au 31 octobre 2012 et étant donné que le mandat de la Mission devrait s'achever le 31 décembre 2012, sous réserve de la décision du Conseil de sécurité, il est recommandé que la décision concernant l'affectation du solde inutilisé et des recettes diverses, d'un montant total de 5 826 300 dollars, soit reportée à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.

VI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

62. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste sont les suivantes :

a) Prendre note du montant total de 5 826 300 dollars comprenant un montant de 3 757 300 dollars au titre du solde inutilisé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et un montant de 2 069 000 dollars au titre des recettes diverses pour la période ayant pris fin le 30 juin 2012, dont 251 700 dollars au titre des intérêts créditeurs, 192 600 dollars au titre des recettes diverses ou accessoires et 1 624 700 dollars au titre de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs;

b) Reporter à sa soixante-huitième session sa décision concernant l'affectation du montant de 5 826 300 dollars indiqué à l'alinéa précédent.
